

Bulletin du Conseil communal de Lausanne

Séance du 21 novembre 2023

7^e séance publique à l'Hôtel de Ville, le 21 novembre 2023, à 18 h et à 20 h

Sous la présidence de M. Matthieu Carrel, président

Sommaire

(Insérer sommaire)

TEXTE PROVISOIRE

Ordre du jour

(Insérer OJ)

TEXTE PROVISOIRE

Première partie

Membres absents excusés : Mme Romane Benvenuti ; M. Pierre Conscience ; Mme Valérie D'Acremont ; Mme Sima Dakkus ; M. Matthieu Delacrétaç ; M. Nicola Di Giulio ; Mme Olivia Fahmy ; M. Jean-Pascal Gendre ; M. Ngoc Huy Ho ; Mme Feryel Kilani ; M. Henri Klunge ; Mme Gaëlle Kovaliv ; Mme Sevgi Koyunu ; Mme Prisca Morand ; Mme Sarah Neumann ; Mme Esperanza Pascuas Zabala ; M. Jacques Pernet ; Mme Audrey Petoud ; Mme Karine Roch ; Mme Marie-Thérèse Sangra ; Mme Anouck Saugy ; Mme Agathe Sidorenko ; Mme Maurane Vouga

Membres absents non excusés : M. Nicolas Hurni ; M. Antoine Piguet

Membres présents	75
Membres absents excusés	23
Membres absents non excusés	2
Effectif actuel	100

A 18 h, à la salle du Conseil communal, à l'Hôtel de Ville.

Communication

Ouverture de la séance

Le président : – Nous allons commencer par les opérations préliminaires, puis nous traiterons les rapports selon l'article 79 du règlement et les urgences municipales. Ensuite viendront les questions orales. Et puis, en fin de première partie, selon le temps qu'on a à disposition, soit je prendrai une première interpellation urgente, parce qu'on a trois interpellations urgentes à traiter, soit je passerai aux rapports. On verra. Je demande à M. Jaffar d'être prêt en première partie de séance.

Dans la deuxième partie de séance, on prendra les initiatives, puis le reste des interpellations urgentes. Si on a le temps, on traitera des rapports ordinaires. Est-ce que cette façon de procéder vous convient ? Cela semble être le cas. Nous pouvons procéder.

Je vous rappelle également qu'on fera un vote de présence en deuxième partie de séance, comme d'habitude. On a toujours ce problème de calcul des présences. Nous ferons donc un vote de présence environ une demi-heure après le début de la deuxième partie de la séance.

Prestation de serment de Mme Nawel Khemissa (EàG) en remplacement de Mme Özlem Dursun, démissionnaire

Le président : – Nous allons commencer directement par l'assermentation d'une nouvelle élue. Je prie madame et messieurs les huissiers de bien vouloir la faire entrer. J'invite l'Assemblée ainsi que le public à se lever. (*L'Assemblée et le public se lèvent.*)

Madame Nawel Khemissa, en tant que nouvelle membre du Conseil communal, vous êtes appelée à prêter le serment que je vais vous lire. A l'appel de votre nom, vous voudrez bien lever la main droite et répondre « je le promets ».

« Vous promettez d'être fidèle à la Constitution fédérale et à la Constitution du Canton de Vaud, de maintenir et de défendre la liberté et l'indépendance du pays.

Vous promettez d'exercer votre charge avec conscience, diligence et fidélité, de contribuer au maintien de l'ordre, de la sûreté et de la tranquillité publics, d'avoir dans tout ce qui sera discuté la justice et la vérité devant les yeux, de veiller à la conservation des biens communaux et de remplir avec intégrité et exactitude les diverses fonctions que la loi vous attribue ou pourra vous attribuer. »
Madame Khemissa ?

Mme Nawel Khemissa (EàG) : – Et comment je le promets !

Le président : – Je prends acte de votre serment. Je vous félicite de votre accession au Conseil communal. Je vais vous remettre le procès-verbal de l'Assemblée de communes certifiant votre élection et je vous invite à prendre place dans cette salle au gré de vos convenances.

J'invite l'Assemblée ainsi que le public à prendre place et à féliciter la nouvelle élue.

Applaudissements.

Communication

Démission de M. Sébastien Kessler du Conseil communal avec effet au 30 novembre 2023

Le président donne lecture de la lettre suivante

(insérer lettre)

Le président : – Cette lettre est signée par M. Sébastien Kessler, qui va donc nous quitter, il a été dit, pour rejoindre le Grand Conseil. On peut le féliciter pour cette élection et pour cette accession au Grand Conseil. (*Applaudissements*)

Pour rappel, donc, M. Kessler est entré au Conseil communal le 9 décembre 2014. Il a été actif dans les sujets d'accessibilité universelle, notamment, mais non seulement, et il a été membre de la Commission de politique régionale de 2016 à 2019. On profite encore de cette occasion pour vous remercier, monsieur Kessler, pour votre engagement pour la Ville, et on vous souhaite une bonne continuation dans ces nouvelles activités politiques, mais aussi dans vos activités privées, associatives et professionnelles. Merci et félicitations.

Communication

Démission de M. Louis Dana de la Commission permanente de gestion, avec effet au 30 novembre 2023 et de M. Musa Kamenica de la Commission permanente de gestion, avec effet au 1^{er} décembre 2023

Le président : – On a reçu deux lettres de démission de la Commission de gestion. Il s'agit de la lettre de M. Louis Dana, qui démissionne pour le 30 novembre 2023, et de M. Musa Kamenica, qui démissionne pour le 1^{er} décembre 2023. Nous procéderons à des élections complémentaires le 5 décembre.

Communication

Absence de M. le municipal Hildbrand en début de séance

Le président annonce l'absence de M. le municipal Hildbrand jusqu'à 19 h 15.

Election complémentaire d'un membre à la Commission permanente de gestion, en remplacement de Mme Agathe Sidorenko, démissionnaire

M. Johann Dupuis, au nom du groupe EàG, propose la candidature de Mme Léonie Kovaliv.

Le Conseil désigne, à l'unanimité, Mme Léonie Kovaliv (EàG) membre à la Commission permanente de gestion.

Election complémentaire d'un membre suppléant à la Commission permanente des pétitions, en remplacement de Mme Olivia Fahmy, démissionnaire

Mme Alexandra Gerber : – Je vous propose Mme Tatiana Taillefert, entrée au Conseil communal le 17 janvier de cette année. Elle connaît bien le domaine, ayant déposé elle-même plusieurs pétitions pour améliorer la qualité de vie dans son quartier. Elle fera sans aucun doute une excellente suppléante à la Copet.

Le Conseil désigne, à l'unanimité, Mme Tatiana Taillefert (Les Verts) membre suppléante à la Commission permanente des pétitions.

Election complémentaire d'un membre suppléant à la Commission permanente des pétitions, en remplacement de Mme Alice Girardet, démissionnaire

Mme Alexandra Gerber : – Je vous propose Mme Marlyse Audergon, qui vient d'entrer au Conseil communal, et qui va mettre toute son énergie, son enthousiasme et ses expériences professionnelles de coordinatrice culturelle au service de la Copet.

Le Conseil désigne, à l'unanimité, Mme Marlyse Audergon (Les Verts) membre suppléante à la Commission permanente des pétitions.

Communication

Séance du Conseil communal du 21 novembre 2023 – demande de traitement prioritaire

(insérer doc)

Communication

Activation de la séance de réserve du Conseil communal du 12.12.202

(insérer doc)

Communication – Dépôt

(insérer dépôts)

Postulat de M. Johann Dupuis et consorts : « Pour une politique d'animation socioculturelle au service du vivre ensemble et de l'intégration dans les quartiers »

Discussion

Le président : – Ce postulat a fait l'objet d'une unanimité de la commission qui propose de le renvoyer à la Municipalité. Est-ce que néanmoins quelqu'un souhaite prendre la parole ? Auquel cas, il sera renvoyé à l'ordre du jour ? Ce n'est pas le cas. Nous allons pouvoir passer au vote.

Mme Eliane Aubert (PLR), rapportrice : – Les conclusions de la commission sont 13 oui, 0 non et 0 abstention. Donc ce postulat est renvoyé à la Municipalité.

Le Conseil, par 63 oui, 0 non et 2 abstentions, approuve la conclusion de la commission.

(insérer délibéré)

Consolidation et développement de l'accueil parascolaire

Demande de crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 1'500'000.- pour des travaux de constructions et de rénovation des structures parascolaires

Réponse au postulat de Mme Paola Richard-de Paolis et consorts :

« 20 ans d'APEMS... : Nous avons la quantité, quid de la qualité ? L'accueil pour enfants en milieu scolaire mérite désormais évaluation »

Réponse au postulat de Mme Diane Wild et consorts :

« Activités sportives dans les APEMS »

Réponse au postulat de M. Johann Dupuis et consorts :

« Des APEMS de qualité en suffisance et conçus avec la participation des parents, associations de quartiers et commissions d'établissement »

Rapport-préavis N° 2023/35 du

Voir volume II : Préavis, rapports-préavis et rapports de commission les concernant

Discussion

M. Louis Dana (Soc.), rapporteur remplaçant : – Je n'ai rien à ajouter au rapport.

La discussion est ouverte.

Mme Paola Richard-de Paolis (soc.) : – En déposant le postulat « 20 ans d'APEMS... : Nous avons la quantité, quid de la qualité ? » en juin 2018, soit il y a cinq ans et demi, nous avons à l'esprit l'évolution importante que ces structures parascolaires avaient vécu en vingt ans, puisque cela faisait vingt ans que les APEMS avaient été formellement créées (1998). Avant, il y avait déjà les UAPE, Unité d'accueil pour écoliers.

Nous avons également à l'esprit la révision de la Loi sur l'accueil de jour des enfants, la LAJE de 2018, au plan vaudois, qui a fixé les cadres horaires à ne pas dépasser, les 6 heures par jour, et attribuait une mission d'éducation à ces services. Nous avons également à l'esprit, toujours il y a cinq ans et demi, la disparité de formation entre les intervenants du parascolaire, que ce soit des APEMS, donc structures d'accueil en milieu scolaire pour les enfants, ou des devoirs accompagnés qu'on appelle plus facilement les DAC.

Nous demandions, à une époque où l'offre semblait satisfaire la demande, de nous fournir des indicateurs qualitatifs permettant d'évaluer cette offre. Je dois dire qu'en cinq ans et quelques, les choses ont évolué. La demande est devenue plus importante. C'est l'évolution démographique, mais aussi l'intérêt de la part des parents d'avoir un accueil plus intégré. Les structures existantes n'arrivent plus à couvrir les besoins exprimés à ce jour. Et les indicateurs qualitatifs, qui étaient la chose qui m'intéressait le plus, nous font encore défaut en tant qu'indicateurs. Non pas la qualité, mais des indicateurs qui nous permettent d'en juger de façon explicite.

Cependant, les 17 pages de ce rapport-préavis témoignent, avec leurs annexes et multiples tableaux, la volonté explicite de la Direction enfance, jeunesse et quartiers, et plus particulièrement du Service des écoles et du parascolaire, le SEP, de faire le point de situation. Ceci permet d'envisager le développement, à partir des diverses sources de données, (ce qui n'était pas sans créer des problèmes, puisque les sources avaient des années de production disparates, et donc ça a été l'objet de longs débats). Je pense notamment à l'étude Microgis, commanditée pour le postulat Gaillard « Objectif 100% » qui nous fournissait quand même un état des lieux de l'offre, de la demande, des taux d'occupation et des taux de couverture. Enfin, elle nous promettait, si vous

voulez, un état des lieux lisible. Je dois ici souligner qu' il est vrai que Lausanne se situe en bonne position par rapport à d'autres communes vaudoises, mais si on devait résumer rapidement à un seul tableau, on serait en difficulté, tant les tableaux se croisent et les paramètres utilisés sont différents.

Donc je dois avouer que malgré la satisfaction de voir ces 17 pages, je reste sur ma faim par rapport à ce qui me semblait l'essentiel : quid de la qualité ? Quels indicateurs nous pouvons utiliser pour évaluer cette qualité ? Quid de la collaboration ? Comment du personnel avec des formations différentes fait corps avec du personnel le plus souvent sans formation spécifique ? Je pense notamment aux devoirs accompagnés. Comment la logique scolaire, amenée hors des horaires d'école par les devoirs accompagnés, s'intègre avec la logique socio-éducative du temps libéré ? Je pense à la fusion récente dans un même service, ce qui a ses bonnes raisons d'être, mais enfin, ça questionne quand même, des devoirs accompagnés et des APEMS sous la houlette du SEP.

Alors, à ce questionnement qui reste ouvert, je ne pense pas en trouver réponse ce soir. Mais il me tient à cœur d'insister sur le fait que la demande croissante des places en APEMS suit non seulement la croissance démographique, qui s'est accélérée ces cinq dernières années, ce qui n'est pas pour déplaire, je pense, à la plupart d'entre nous, mais également la demande des parents, qui va dans le sens de la volonté du législateur cantonal de la journée continue de 2017.

Je voudrais encore souligner qu'une réponse volontariste aux questionnements est néanmoins affichée par la stratégie en six axes. Six axes, que je mentionne brièvement ici, car, à défaut d'être probante, elle est prometteuse, cette liste.

- Créer des places pour suivre la demande. C'est très bien, ça répond aux demandes multiples.
- Garantir la professionnalisation du personnel. J'aimerais vraiment m'entendre dire comment on s'y prend.
- Garantir la gouvernance par les compétences des responsables. Et là, on a eu un bon choix de soumettre, si je peux dire ainsi, la gouvernance des devoirs accompagnés, qui peinent à trouver du personnel formé, parce que c'est très ponctuel comme engagement, au service socioéducatif des responsables des APEMS.
- Développer une pédagogie propre à un service socioéducatif. Et ça, c'est important, je disais dans le postulat, que les enfants qui fréquentent l'APEMS passent plus de temps, plus d'heures en APEMS qu'à l'école elle-même. Et donc, il y a une composante socioéducatif qui doit être prise en compte, respectée et construite.
- Cinquième axe, construire une communauté avec parents, écoles et quartiers. Là, je me permets d'exprimer une certaine perplexité, parce que la vie des quartiers est très différente d'un quartier à l'autre, les engagements dans les quartiers sont très différents. Les expériences que j'ai pu avoir dans les commissions d'établissement, qui accueillent des représentants d'organisations des quartiers, laissent parfois perplexes sur les potentialités de cette collaboration, mais enfin, c'est un potentiel.
- Sixième axe, formaliser la collaboration école-parascolaire pour des apprentissages non formels, car c'est ça le propre de l'APEMS, valoriser des apprentissages non formels qui seront d'utilité évidente, voire nécessaire, dans la vie en collectivité plus tard.

Je considère donc ces axes comme des propositions nécessaires dont il faudra valider l'accomplissement et la réussite. Aussi, en cohérence avec la réponse fournie le 28 septembre 2023 à la résolution Feryel Kilany « Accueil de jour parascolaire : la Municipalité a-t-elle les moyens de mener la politique ambitieuse annoncée dans son programme de législature ? », la Municipalité s'est engagée au monitoring du plan de développement avec deux états des lieux par an, en janvier et en août. Je réaffirme ici mon intérêt évident à suivre cet état des lieux et qu'il nous en soit donné connaissance brièvement. On n'a pas besoin d'avoir à nouveau toute la structure et, je dirais, le fondement critique de cette évolution, mais nous donner des données factuelles, simples et claires pour tout le monde.

Nous espérons ainsi trouver, au fur et à mesure de la mise en place des mesures prévues, l'accomplissement des ambitions explicitées dans ces axes qui sont partie prenante du rapport-

préavis. Rapport préavis ambitieux et prometteur, donc, celui qui nous a été soumis. Avec cet esprit de confiance, je l'accueille favorablement et vous invite, chers et chers collègues, à en faire de même, malgré certaines limites qui peuvent surgir à partir de ces pages.

Mme Diane Wild (PLR) : – Je vais donc m'exprimer sur la réponse à mon postulat, qui, comme mentionné dans le rapport, me déçoit énormément. Mon postulat proposait de créer des liens entre les APEMS et les clubs sportifs pour donner aux APEMS la possibilité de proposer aux enfants d'autres activités et de découvrir de nouveaux sports, d'avoir des encadrements avec des spécialistes. Et pour les clubs sportifs, effectivement, d'avoir une autre visibilité.

La réponse à mon postulat est, **en un** : nous avons fait un état des lieux des activités sportives proposées, dont, par ailleurs, aucune n'est mentionnée dans le préavis. **Deux** : elles sont déjà très nombreuses. **Trois** : une recherche de partenariat ne doit pas prendre le pas sur la mission socio-éducative et ne doit pas se limiter au sport. Circulez, c'est terminé, il n'y a rien à voir.

Tout d'abord, je tiens à insister sur le fait que les activités sportives entrent parfaitement dans la mission socio-éducative mentionnée et qu'à aucun moment, le postulat ne demande une exclusivité sportive. Durant la commission, il a également été précisé que les encadrants ne disposent pas de formation spécifique en lien avec les activités sportives, ce qui, évidemment, est tout à fait normal, et je conçois tout à fait, mais c'est une raison supplémentaire pour s'approcher des clubs et pouvoir, de temps en temps, faire du sport encadré avec des gens qui sont compétents en la matière.

Comme il n'y avait pas beaucoup d'informations dans ce préavis, on a demandé des compléments. Dans le complément d'informations reçu, il est mentionné qu'un sondage interne a permis de lister les activités sportives réalisées et il est mentionné, je cite, « les équipes éducatives encadrent et supervisent les activités, guidées par le bien-être de l'enfant et non par une quelconque performance à atteindre ». Comme si s'approcher des clubs sportifs sous-entendrait compétition ou performance. Ce n'était pas du tout le propos de mon postulat et de la question. Bref, dans cette réponse, il n'y a à aucun moment référence aux clubs sportifs.

Vous l'avez compris, le PLR va refuser cette réponse et je vous invite vraiment à faire de même, afin de pouvoir recevoir une réponse complète qui montre soit une possibilité d'aller dans ce sens, ou alors qui explique les raisons qui ne permettent pas de le faire, mais d'une manière un petit peu plus étoffée. Avant de terminer, j'ai encore juste une question pour M. le municipal, question à laquelle je n'ai pas reçu de réponse jusqu'à présent. Est-ce que lors de l'étude que vous avez faite pour ce postulat, vous avez contacté le Service des sports, qui a un secteur dédié au sport associatif ?

Mme Manon Zecca (EàG) : – Merci également à la Municipalité pour ce rapport que nous avons bien attendu. Il permet d'apporter quelques éclairages et soulève aussi des questions en complémentarité avec le débat que nous avons mené en octobre sur le prix scolaire. Nous saluons la mention dans ce rapport-préavis de ce que nous martelons peut-être avec Ensemble la Gauche, soit la nécessité que les besoins de conciliation entre vie professionnelle et vie familiale des parents soient assurés, bien sûr, mais que les missions d'égalité des chances par des projets socio-éducatifs conscients puissent être assurées par les structures d'accueil parascolaire également, que ce soit le matin, à midi ou après l'école, ou également pendant les vacances scolaires.

Cette socialisation en dehors du temps scolaire avec des professionnels de différentes professions permet des cas de détection, de socialisation en dehors du temps scolaire, donc des avantages et un accompagnement pour des élèves qui pourraient avoir des difficultés à l'école, mais également pour des enfants qui pourraient avoir des difficultés familiales ou à la maison. Ou avoir d'autres difficultés qui pourraient être plus proches d'un professionnel à cet endroit pour se livrer et chercher de l'aide plutôt que dans un contexte scolaire habituel.

Nous saluons également le travail de réorganisation des services, qui ont permis, du coup, l'introduction et la répartition en quatre directions des accueils parascolaires. Même si nous nous questionnons un peu sur l'éloignement entre les quartiers qui sont, du coup, regroupés en une direction, on se pose la question de comment va se faire ce lien avec les quartiers que nous attendons quand des quartiers sont aussi loin.

Remplir la mission de proposer des lieux et des accompagnements positifs aux enfants, ça nécessite des moyens et, bien sûr, la nécessité des autorités, ici, communales, de prendre au sérieux les métiers de l'éducation et la prise en charge des enfants. C'est pourquoi, une fois encore, dès la semaine prochaine, pour les débats du budget, nous proposons, avec Ensemble à Gauche,

plusieurs amendements, que ce soit une réduction du nombre d'enfants par professionnel ou une augmentation des budgets, non seulement pour plus de places, pour qu'aucune famille ne se retrouve sur le carreau, mais également que la qualité soit au rendez-vous. Nous partageons le constat de Mme de Paolis, qui dit qu'il manque des critères. Ça nous fait un peu penser que la réflexion sur la qualité vient juste d'être amorcée, en fait. Et c'est peut-être le cas. On rappelle quand même que le taux d'encadrement actuellement est composé de 40% de personnes qui ne sont pas formées. Ce sont des conditions de travail difficiles, avec des horaires coupés, des heures qui ne sont pas payées, mais la difficulté d'occuper un autre emploi, parce qu'entre 8 h 30 et 11 h, avoir un autre emploi, ce n'est pas non plus si simple. Et une répartition sur la semaine qui est assez compliquée. On travaille du lundi au vendredi. Pour des personnes qui, en plus, n'ont pas de diplôme dans ce domaine-là, ça fait quand même des petits salaires. On aimerait souligner ça ici.

Mentionnons aussi que certains locaux ne sont pas adéquats. C'est indiqué par la Municipalité dans le rapport-préavis. Donc voilà, aussi des conditions de travail pas simples. Nous défendons la professionnalisation des emplois du soin et éducatifs, qui remplissent une mission essentielle du service public et qu'on lit encore à travers, ou en filigrane de ces rapports préavis comme un bonus ou une gentillesse de la Ville de Lausanne, qui se targue d'être en avance sur les autres communes et le Canton – ce qu'on ne peut pas nier. Mais on peut aussi faire une comparaison internationale et dire que Lausanne n'est pas si en avance, dans la prise de conscience et la proactivité dans la nécessité de proposer un accueil de qualité à tous et toutes.

Pour un dernier point, si le principe de journée continue de l'écolier fait sens, nous croyons également, comme ça a été dit dans la commission et par les personnes qui ont parlé avant moi, qu'on scolarise un peu les temps libres des enfants, qui sont déjà soumis à beaucoup d'injonctions. C'est une crainte qu'on aimerait être entendue par la Municipalité pour qu'il y ait un espace de liberté et d'accueil agréable pour les enfants, où une décompression peut être possible et où les espaces de liberté qui restent pour les enfants ne soient pas trop rognés.

Pour finir, Ensemble à Gauche acceptera les conclusions 1, 2 et 4 à 6, mais elle refusera la troisième, car nous estimons que la réponse au postulat de Johann Dupuis « Des APEMS de qualité en suffisance et conçus avec la participation des parents, associations de quartiers et commissions d'établissements » n'est que partiellement répondue. En effet, la collaboration avec les parents est développée, la collaboration avec les commissions d'établissement également, mais l'exploration des liens et consultation avec des associations de quartier n'a pas été menée par la Municipalité et nous le regrettons.

M. Valéry Beaud (Les Verts) : – Les Verts lausannois vont soutenir le présent rapport-préavis et la stratégie décrite en six axes proposée par la Municipalité pour renforcer l'école à journée continue, avec une consolidation et un développement d'un accueil parascolaire de qualité.

Nous souhaitons insister sur quatre points particulièrement importants à nos yeux. Premièrement, naturellement, la poursuite de la création de nouvelles places – environ 1000 d'ici 2030. C'est un effort significatif encore à réaliser pour répondre à l'accroissement de la population notamment, et pouvoir répondre à l'ensemble des demandes non seulement de conciliation de vie privée et professionnelle, mais également de socialisation des enfants. Deuxièmement, l'importance de renforcer la formation du personnel pour garantir un accueil de qualité. Troisièmement, la mission socio-éducative de l'accueil parascolaire, qui doit permettre aux enfants de développer des compétences qui sont complémentaires à celles qui sont enseignées au milieu scolaire. Et puis, enfin, la création et l'aménagement de locaux adaptés, tous ne l'étant, de loin pas, actuellement. En ce sens, je pense que les conclusions 4 à 6 du présent préavis sont particulièrement importantes, puisqu'il y a ce crédit d'investissement de 1 500 000 francs, qui est impératif pour procéder à des rénovations et des adaptations de locaux existants pour qu'ils répondent mieux à ces besoins.

D'autres thématiques sont par contre peu abordées dans le corps du présent rapport-préavis. On les trouve essentiellement en annexe. Pourtant, elles font également partie des nombreux défis de l'accueil parascolaire, comme la bonne intégration des 1-2P dans le système parascolaire qui vient de débiter, mais qui nécessitera d'être suivi avec attention. Et aussi le développement des prestations d'accueil des écolières et écoliers pendant les vacances scolaires, qui constituent une demande et une attente importante pour certains parents, en complémentarité des offres déjà riches et diversifiées qui sont proposées par différents acteurs, notamment la Fondation pour l'animation socioculturelle lausannoise.

Bref, l'accueil parascolaire est un vaste sujet, un sujet en perpétuelle évolution, mais le rapport-préavis que nous avons ce soir entre les mains est un pas important dans la bonne direction. Je vous invite à le soutenir. Il sera naturellement intéressant de suivre la mise en œuvre de cette stratégie en six axes, notamment d'ailleurs au regard des critères qui sont proposés par Mme de Paolis.

M. Jean-Marc Béguin (V'L) : – Le groupe Vert'libéral souligne la mise en évidence dans ce préavis de l'historique de l'accueil parascolaire à Lausanne et l'état des lieux statistiques précis. Les développements annoncés sont importants et nécessaires. Néanmoins, nous regrettons que ce préavis n'examine pas davantage les collaborations possibles dans les quartiers avec les maisons de quartier, les lieux associatifs, les structures d'animation socioculturelles, mais aussi les structures scolaires privées, notamment dans le domaine de l'utilisation optimale des locaux existants. Davantage de synergies devraient permettre, au moins provisoirement, d'adapter de meilleure manière l'offre et la demande. Si nous soutenons la promesse de la création de 1000 nouvelles places d'ici la fin de la législature, nous émettons quelques doutes quant à sa réalisation pratique dans les délais annoncés.

Au final, le groupe Vert'libéral soutiendra la demande de crédit de 1,5 million pour une mise à niveau des infrastructures actuelles et vous invite à en faire de même, tout en rappelant que le financement du développement de ces 1000 nouvelles places n'est pas encore assuré et devra l'être via le budget ordinaire. Ces nouveaux investissements s'ajoutent à bien d'autres dans une situation financière très difficile, sans que jamais des propositions d'économie ne soient proposées pour rester dans un cadre acceptable. Mais de cela, nous reparlerons sans doute lors de l'examen du budget.

M. Benoît Gaillard (soc.) : – Peut-être en complément des interventions qui ont été faites jusqu'ici, j'aimerais à mon tour, étant souvent intervenu sur ces questions d'accueil parascolaire, saluer la qualité du document qui nous est fourni aujourd'hui et remercier aussi la Municipalité pour ce travail. Comme je l'avais fait à l'époque pour les préscolaires, je relève ici que c'est la première fois qu'on nous dessine des objectifs, qu'on nous définit une stratégie pour les atteindre, et je salue ceci d'autant plus à mon aise que, comme vous le savez, cette politique publique a aussi été en mains de membres du Parti socialiste.

J'apprécie tout particulièrement qu'on évoque l'accueil de jour en dehors des processus budgétaires. Je crois que c'est une prestation publique en croissance. La croissance des moyens qui lui sont alloués est également totalement incontestée, ce que le collègue Béguin des Vert'libéraux vient de confirmer. Et puis, comme nous le demandions, comme le demandait ma collègue, Mme de Paolis, nous parlons enfin de qualité, en particulier en matière de taux d'encadrement, de formation, de conditions de travail du personnel et d'aménagement des locaux.

J'aimerais simplement ici peut-être contredire certains autres de mes collègues. Je crois qu'il ne faut pas, s'agissant de l'accueil parascolaire, nous perdre dans des idées de nouveaux partenariats, de nouveaux dialogues. J'apprécie l'idée qu'on souhaite associer les quartiers ou les associations de quartiers, les représentants des parents, comme le propose la Municipalité. Tout ça est bel et bon. Mais enfin, la réalité du terrain concret à Lausanne, c'est qu'on a besoin de places d'accueil de jour parascolaires, des places en dur, c'est-à-dire de locaux, et puis on a besoin de gens pour gérer ces places, pour les faire fonctionner et pour s'occuper des enfants. Je crois que nous n'en sommes pas pour l'instant à avoir pour priorité d'ouvrir des pistes supplémentaires de coordination éventuelle. Et je reviendrai sur un des motifs de cette priorisation, raison pour laquelle je ne vois pas de raison de refuser les réponses aux différents postulats qui, à mon avis, trouvent ici une réponse qui correspond à leur être de postulat, si j'ose dire, c'est-à-dire que ce qu'ils proposaient a été étudié.

Maintenant, j'aimerais, en revanche, peut-être exprimer un regret un peu plus général, et puis vous inviter, mesdames et messieurs, chers collègues, à faire un tout petit pas en arrière. Si quelqu'un débarquait de Mars et venait regarder comment on organise les choses à Lausanne et en réalité dans le canton de Vaud, il y aurait quand même probablement quelques points d'interrogation dans les yeux de cet humanoïde ou de cet extraterrestre. On a un système scolaire et des horaires scolaires et un fonctionnement scolaire dans des bâtiments scolaires, qui est géré selon des normes et selon des règles avec un personnel qui est intégralement différent de ce qui se passe juste avant l'école, pendant le midi à l'école et juste après l'école. Je vous invite simplement à faire ce pas en arrière. Je pense que quelqu'un qui regarderait ça se dirait « tiens, comment ils en sont arrivés à

cette idée-là ? ». Alors, je vous passe l'exposé historique de comment on est arrivé à cette idée-là. Il y a une très bonne annexe du rapport-préavis qui le dit.

En revanche, j'aimerais vous dire ici, il y a des villes, il y a des cantons dans notre pays qui ont choisi, à un moment donné, de prendre cette bizarrerie pour ce qu'elle est, c'est-à-dire une bizarrerie qui est finalement le fruit d'une histoire, et essayer de penser les choses autrement. On a la Ville de Zurich qui a aujourd'hui décidé de généraliser ce qui s'appelle les *Tagesschulen*, avec une pause de midi qui est réduite, dans laquelle les enfants sont automatiquement inscrits. C'est une forme de *Opting out*, si vous me passez l'anglicisme, c'est-à-dire qu'on peut désinscrire son enfant si on le souhaite. Le programme de base comprend l'accompagnement du midi, et puis l'école termine plus tôt l'après-midi. Quel avantage ça a de terminer plus tôt l'après-midi ? Eh bien, cela permet d'inscrire des activités extrascolaires comme le sport de Mme Wild, ou beaucoup d'autres choses dans le cadre de cette école à journée continue. Et puis, plus près de chez nous, le Canton de Neuchâtel fait des expériences qui vont dans la même direction.

Voilà, je conclus simplement ces petits pas en arrière, mesdames et messieurs, en disant qu'avec l'intensification de la demande, le fait que le parascolaire va devenir quasiment une prestation que chaque enfant en âge scolaire va plus ou moins utiliser – il y en a qui seront de gros utilisateurs, il y en a qui seront des petits utilisateurs – avec cette intensification de la demande, on peut quand même se demander à quel moment il faudra lancer quelque chose de différent. Est-ce que ça doit passer un jour par un projet pilote, comme ça a été le cas à Zurich ou à Neuchâtel ? Je pense que ce moment arrive et que nous sommes en réalité face à l'embranchement de solidifier ce que je me suis permis d'appeler une forme de bizarrerie héritée de l'histoire ou de commencer à dessiner un chemin alternatif. *(Le président sonne la cloche.)*

Et puis je termine, monsieur le président, merci pour le rappel à l'ordre, pour dire que je déplore, un seul point du rapport-préavis, mais sur lequel nous aurons l'occasion de revenir lors d'ultérieurs débats du Conseil, c'est le fait d'envisager la question des vacances de manière séparée. Je regrette que le rapport-préavis se base sur la manière dont la question est organisée à la Ville de Lausanne avec deux services différents, qui s'occupent, d'un côté, du parascolaire et, de l'autre côté, des vacances. Je pense que lorsque nous voulons servir la conciliation entre activité professionnelle et vie familiale et, de l'autre côté, lorsque nous voulons finalement favoriser une socialisation continue des enfants accueillis, nous devons, là aussi, ça c'est le petit saut qu'on peut faire avant de faire le grand saut que j'ai décrit tout à l'heure, on doit commencer à penser l'accueil pendant les vacances dans la même politique que l'accueil pendant les périodes scolaires. Cette différence n'est plus compréhensible pour les parents, elle ne correspond plus à leur vie. Là, on a essayé deux, trois choses, j'en suis très heureux, il y a des projets-pilotes, mais il faut absolument poursuivre dans cette direction-là. J'en ai terminé, navré pour la longueur.

Mme Patrizia Mori (UDC) : – Le groupe UDC trouve qu'il est juste et même nécessaire de rénover les lieux dédiés aux APEMS lausannois. Ce genre de travaux sont inévitables, même si on déplore le manque de détails budgétaires.

Toutefois, nous nous demandons si rechercher du personnel plus qualifié que ce que les normes cantonales imposent est véritablement nécessaire, d'autant plus, et cela a été relevé par les intervenants de gauche, que nous sommes confrontés à une pénurie de personnel qualifié. Ce personnel va forcément coûter plus cher. Est-ce qu'il va vraiment apporter quelque chose en plus ? Est-ce que c'est vraiment un avantage ? Ce dont on peut être sûr, c'est que cela va forcément coûter plus cher, avec des salaires plus élevés. Ces moyens pourraient être consacrés à la création de places d'accueil supplémentaires ou d'avoir plus d'encadrants par enfant. A ce niveau, il y a une mauvaise gestion des priorités. Nous voterons donc non à la première conclusion.

Pour la réponse au postulat Wild, on voit que la Municipalité n'est pas très enthousiaste. Pour nous, elle pourrait simplement encourager les APEMS à nouer des partenariats avec l'ensemble des acteurs, sportifs, aussi culturels, artistiques, etc., au lieu de dire non. On peut aussi regretter l'approche municipale qui oppose performance et bien-être de l'enfant comme si les deux étaient nécessairement incompatibles. Cela relève d'une mentalité de nivellement par le bas. Pour notre part, nous nous abstenons sur ce point deux. Pour ce qui est des conclusions 3 à 6, c'est un peu enfoncer des portes ouvertes, mais on va voter oui.

Mme Marlène Bérard (PLR) : – Si l'on se rappelle bien, en fin d'année passée, on nous a demandé de mettre au budget un montant de plus de 8 millions pour améliorer l'accueil des enfants à

Lausanne, que ce soit dans les crèches ou dans le parascolaire. Nous nous retrouvons aujourd'hui, à douze mois après, avec un constat qui est assez triste, au final, sur la concrétisation des mesures qui nous avaient pourtant été annoncées, ces grandes mesures municipales, ces effets de manche, au fond, avec la création de nouvelles places d'accueil.

Aujourd'hui, nous sommes face à un préavis qui nous demande de valider une dépense de 1,5 million pour la réfection, l'aménagement et la mise aux normes des locaux de l'accueil parascolaire. Où sont les nouvelles places ? Où se trouve la politique municipale pour le développement de l'accueil parascolaire ? Où sont les mesures qui vont permettre à de nouveaux enfants de bénéficier de ces places, de bénéficier de nouvelles propositions en matière d'accueil ? Le postulat de Diane Wild s'inscrivait dans cette démarche. Rien. On n'a absolument rien aujourd'hui. On a simplement un constat alarmant qui est que nous devons dépenser aujourd'hui 1,5 million pour se mettre aux normes. Et à ce titre, le PLR trouve qu'il est inacceptable de devoir attendre douze mois après avoir voté au budget 8 millions, plus de 8 millions pour le développement de la prise en charge d'enfants. Alors, il n'y avait pas que le parascolaire, il y avait naturellement encore l'accueil des enfants qui sont hors de l'âge scolaire.

Aujourd'hui, on n'a pas de vision municipale, on a des effets de manche et c'est ce que regrette le PLR ce soir dans ce Conseil. On aurait souhaité pouvoir voter un préavis qui nous dise, voilà où nous allons investir notre argent, l'argent du contribuable, pour développer de nouvelles places. Ce sera dans ce collège, ce sera dans cet établissement. Nous allons développer de nouvelles places avec un partenariat, qui consisterait avec une association sportive, avec une paroisse, avec une maison de quartier, cela a été mentionné. Rien de tout ça ne figure dans le préavis et c'est aujourd'hui fort regrettable.

Naturellement, le PLR soutient le développement de toute amélioration pour l'offre parascolaire. C'est une évidence et cela a été rappelé par tous les groupes. Aujourd'hui, l'offre n'est pas suffisante, elle n'est pas adéquate, elle ne répond pas à la demande et, finalement, au mode de vie de la majorité des Lausannoises et des Lausannois. Aujourd'hui, mesdames et messieurs, nous devons aller plus loin. Nous devons avoir une vision politique qui soit efficace. L'efficacité de la Municipalité, aujourd'hui, c'est des effets de manche, je l'ai dit, c'est des annonces au budget, c'est aucune concrétisation et c'est pour cette raison-là que le PLR s'abstiendra pour la plupart des conclusions. En revanche, elle refusera la réponse au postulat Diane Wild, qui a manqué sa cible.

M. David Payot, municipal, Enfance, jeunesse et quartiers : – Merci aux orateurs et oratrices d'exprimer fondamentalement leur volonté de développer l'accueil parascolaire. Je pense que, dans l'évolution politique de la volonté de développer un accueil de jour fort à Lausanne, on passe aussi une étape supplémentaire. On voit, c'est notamment ce qui a été manifesté par le postulat de Benoît Gaillard, par celui de Paola Richard-de Paolis, qui ont été renvoyés à la Municipalité à l'unanimité, ou avec une large majorité un soutien fort au développement de la politique d'accueil de jour lausannoise. La volonté de le développer, autant quantitativement que dans sa dimension qualitative.

C'est en répondant au postulat Benoît Gaillard « Objectif 100% », et aujourd'hui avec le rapport-préavis qui nous occupe ce soir, l'occasion de présenter une vue d'ensemble par rapport à ces développements, notamment en les chiffrant, aussi en détaillant des éléments, et puis de pouvoir donner une planification qui, ensuite, méritera d'avoir un suivi régulier. De ce point de vue là, j'entends aussi un certain nombre de demandes comme un souhait de pouvoir, par rapport à ces intentions, par rapport à cette planification, s'assurer ensuite de leur évolution avec des outils de suivi. C'est aussi un des éléments qui mériteront d'être faits.

Institutionnellement, ce sont en principe le rapport de gestion ou les informations dans les présentations des budgets qui sont les outils fondamentaux. Probablement que, par rapport à l'ampleur et la complexité de l'accueil de jour lausannois, ça mérite aussi d'avoir plus d'informations, et je suis heureux que les conseillers communaux s'y intéressent. Nous pourrions aussi développer des outils de suivi en la matière.

En ce qui concerne le développement, comme évoqué par plusieurs orateurs, il se fait en plusieurs axes. Je me permettrai pour chacun d'eux d'apporter quelques commentaires aux interventions. Premièrement, créer des places. Effectivement, plus de 1000 places pour cette législature, en particulier en développant l'accueil 7-8P, en prévoyant à la fois une augmentation démographique et

puis une augmentation du taux de recours, puisque maintenant une majorité des enfants lausannois sont accueillis dans les APEMS.

Deuxièmement, soutenir la professionnalisation. Parce que c'est aussi un investissement qui en vaut la peine. Ça permet d'avoir du personnel capable de répondre à des situations complexes, qui permet d'avoir aussi moins de risques de s'épuiser dans les difficultés qu'il y a dans le travail éducatif. Historiquement, l'accueil parascolaire a été un lieu d'entrée en profession pour des personnes sans titre reconnu, et avec, de ce point de vue là, aussi une diversité de provenance, qui fait aussi un des intérêts du personnel parascolaire, et la volonté, par contre, de pouvoir le faire progresser dans les qualifications. On n'a pas donné, du coup, de chiffres minimaux, parce que ça, la loi en donne et que notre volonté, c'est plutôt de dire qu'on veut continuer systématiquement à ce que les personnes qui n'ont pas de titre reconnu aient l'occasion d'en obtenir un. C'est notamment la réunion entre les devoirs accompagnés et les APEMS, qui sont une des occasions de permettre aussi des évolutions, d'offrir une meilleure cohérence, et puis d'offrir des possibilités de renforcer la professionnalisation des personnes impliquées dans les devoirs accompagnés et dans les APEMS.

Troisièmement, renforcer la gouvernance. Cela a été évoqué avec, notamment, ces directions parascolaires qui, naturellement, ne sont pas les seules appelées à collaborer avec les quartiers et la collaboration de terrain se fait aussi lieu par lieu pour chaque structure. Nous aurons l'occasion d'en reparler tout à l'heure. La thématique de la pédagogie propre, c'est l'occasion de rappeler aussi que Lausanne a adhéré au réseau des villes apprenantes, et que ce n'est pas simplement un effet de manche, mais c'est aussi parce que ça a du sens de reprendre la définition des villes apprenantes, qui distinguent entre des apprentissages formels, typiquement ceux qu'on fait à l'école, des apprentissages non formels et informels, et de dire qu'une bonne partie des professionnels qui sont réunis au sein de la direction sont des professionnels qui s'adressent aux enfants en dehors de l'enseignement, mais qui ont aussi une valeur pour la socialisation, pour le développement des enfants, pour les apprentissages informels, et de ce point de vue là, les APEMS, c'est encore quelque chose qui, dans le public, manque de reconnaissance. Encore aujourd'hui, j'ai vu quelqu'un qui parlait de son enfant à l'APEMS, et il avait retenu essentiellement qu'il y jouait. Je trouve que c'est important de pouvoir dire que naturellement, c'est un espace où on joue, mais c'est un espace où le jeu est formateur et où il permet aussi de développer une vision du vivre ensemble et de la citoyenneté qui est précieuse.

Finalement, la collaboration avec les parents, les écoles et les quartiers. Effectivement, nous ne prétendons pas forcément pouvoir la systématiser, d'une part, parce que les acteurs des quartiers sont divers, mais aussi parce que chacun a des engagements et des obligations qui sont différents. Donc, on imagine qu'il faut aussi pouvoir le faire autour de projets communs, au moment où les collaborations font sens pour les uns et les autres. Et ça se voit déjà aujourd'hui, effectivement, les APEMS font partie des centralités de quartier, des lieux où la vie collective, la vie de quartier fait sens, et qui méritent d'être à la fois consultés quand il y a des projets d'autres acteurs, et qui peuvent également interpeller des partenaires par rapport à des projets qui contribuent à la vie de quartier.

La question des activités sportives a été évoquée en particulier par Mme Wild par rapport à son postulat ; peut-être est-il utile de préciser, naturellement, que le but n'est pas d'exclure des collaborations avec des associations sportives, mais de dire que nous avons en la matière des missions et des contraintes qui ne sont pas forcément les mêmes, notamment avec la volonté, du point de vue des APEMS, de travailler sur un principe de libre adhésion, de préserver ce moment comme un moment de temps libre et donc de s'organiser autour des projets des enfants et pas forcément autour de projets déjà prêts. Cela n'empêche pas d'avoir naturellement aussi des collaborations avec les clubs sportifs locaux, ne serait-ce que parce qu'il y a aussi des proximités, puisque les sociétés sportives utilisent largement les bâtiments scolaires. C'est naturellement une piste qui méritera aussi d'être élaborée, mais avec probablement des développements qui peuvent être faits de cas en cas plutôt qu'avec une systématique.

Concernant les aménagements qui font l'objet de l'élément financier de ce rapport-préavis avec une demande de crédit de 1,5 million, peut-être est-il utile de dire que c'est pour aménager des lieux existants, en principe, ceux dont la Ville est propriétaire ou dont l'aménagement est à la charge de la ville. Donc ce n'est qu'une petite partie des volontés de développement de l'accueil parascolaire qui est concernée, avec des réalités qui sont naturellement variables, mais avec aussi vraiment une capacité, maintenant, du service à avoir une conception d'une architecture du parascolaire qui soit

pensée en fonction des besoins du parascolaire, et surtout ceux des enfants, et de pouvoir ajuster les locaux, en tenant compte aussi d'une densité normative assez importante, donc de contraintes assez importantes pour avoir des lieux qui sont autorisés, des adaptations régulières qui doivent être faites. Le montant qui est invoqué n'est donc pas le signe que les lieux sont généralement inadaptés, mais aussi que les exigences augmentent. Je pense que c'est un défi qui mérite d'être relevé.

Peut-être dans les dernières questions qui étaient évoquées par M. Gaillard, la question, effectivement, de se dire pourquoi avoir des services qui sont des organisations séparées pour le parascolaire, l'école, et des acteurs, typiquement pour les activités de vacances. Cela a une importance de pouvoir aussi reconnaître des missions différentes, justement entre éducation formelle et informelle, de pouvoir se centrer à la fois sur le besoin de garde exprimé par les familles et les parents, à la fois d'avoir des projets pédagogiques et une diversité qui puissent être mis en avant et mettre en avant les activités du domaine vacances. Et puis, naturellement, de ne pas opposer ces typologies, au contraire, de renforcer l'articulation entre ces acteurs, ces missions, pour avoir quelque chose qui puisse, autant du point de vue des familles, donner une vision d'ensemble avec la garantie d'un accueil, y compris pendant les vacances et, pour les enfants, l'occasion d'avoir des activités de vacances qui sont l'occasion de découvertes et où on puisse explicitement dire que ce n'est pas simplement le parascolaire qui se prolonge pendant les semaines de vacances. Voilà pour les derniers éléments.

Peut-être, rappelons par rapport à la question aussi de Mme Bérard que, de notre point de vue, il n'y a pas des effets de manche, mais un respect des compétences. Le fait que le Conseil communal vote annuellement un budget de fonctionnement, c'est l'occasion de présenter, année après année, les développements qui sont prévus, de les ajuster naturellement aux besoins, mais aussi aux intentions du Conseil communal qui peuvent être exprimées. De ce point de vue-là, ce n'est pas un manque d'organisation, mais une volonté de respecter les obligations comptables, les obligations institutionnelles, mais aussi de respecter la collaboration avec le Conseil communal et le respect de sa souveraineté. Du coup, j'imagine qu'on aura l'occasion d'en parler encore ce soir autour d'une interpellation urgente, mais la volonté, c'est plutôt de pouvoir développer aussi des outils de suivi qui permettent d'étayer le travail qui se fait autour du budget et des comptes qui, naturellement, donnent un élément chiffré sur le parascolaire, sur l'accueil de jour pré et parascolaire, mais qui est loin de pouvoir donner toute la réalité. Si le Conseil communal souhaite avoir une vision plus fine, nous ne pouvons que nous en réjouir et vouloir relever le défi.

La discussion est close.

M. Louis Dana (soc.), rapporteur remplaçant : – La première conclusion a été acceptée par 8 oui, 0 non et 4 abstentions. La deuxième conclusion a été acceptée par 6 oui, 4 non et 2 abstentions. La troisième conclusion a été acceptée par 7 oui, 1 non et 4 abstentions. Les conclusions 4 à 6 ont été votées en bloc et acceptées par 8 oui, 1 non et 3 abstentions.

Le Conseil, par 56 oui, 6 non et 12 abstentions, approuve la conclusion n° 1 de la commission.

Le Conseil, par 47 oui, 16 non et 11 abstentions, approuve la conclusion n° 2 de la commission.

Le Conseil, par 49 oui, 6 non et 18 abstentions, approuve la conclusion n° 3 de la commission.

Le Conseil, par 61 oui, 0 non et 12 abstentions, approuve les conclusions n° 4 à 6 de la commission.

(insérer délibéré)

Questions orales

Question

Mme Pauline Blanc (PLR) : – Il semble que l'on peut dire de la Ville de Lausanne qu'elle fait des efforts afin de valoriser et encourager la place des femmes dans quelque domaine que ce soit. Mais a-t-elle oublié le sport ? Nous avons appris récemment qu'une manifestation sportive de plus ne se déroulera plus à Lausanne. A se demander si la Municipalité ne se dit pas « On n'est plus à ça près ». C'est non sans inquiéter le groupe PLR. Ma question est donc la suivante. Quelles démarches a entreprises la Municipalité afin de tenter de garder le Ladies Open Lausanne sur nos terres ? Respectivement, quelles négociations ont été proposées par la Ville ?

Réponse de la Municipalité

Mme Émilie Moeschler, municipale, Sports et cohésion sociale : – Effectivement, le Ladies Open est organisé à Lausanne depuis 2019. Il y a donc eu trois éditions, puisqu'une avait été annulée à cause du Covid. La Ville de Lausanne subventionne cette manifestation à hauteur de 100 000 francs par édition, et la convention qui est en cours était valable jusqu'en fin 2024. Le subventionnement de 2024 était alors assuré par la Ville à hauteur de 100 000 francs. C'est une manifestation privée – c'est important de le souligner.

La Ville de Lausanne a été informée de la vente de cette manifestation par l'organisateur une fois la transaction finalisée. Le nouvel organisateur va l'organiser à Linz, donc en regroupant Lausanne et Hambourg. Nous regrettons que cette manifestation ne fasse plus partie du paysage sportif lausannois, même s'il est vrai que le potentiel d'activation pour la population n'était pas encore pleinement exploité. C'est ce dont nous voulions parler avec les organisateurs. J'en profite pour les remercier pour ces éditions et l'opportunité qui a été donnée à Lausanne d'accueillir cette manifestation. Et puis, j'en profite aussi pour dire qu'en 2024, nous aurons le plaisir d'accueillir, le 6 septembre, l'arrivée de la première étape du Tour de Romandie féminin, et nous ne manquerons pas d'activer la population autour de cet événement.

Question

M. Olivier Thorens (Les Verts) : – Ma question s'adresse à M. Pierre-Antoine Hilbrand. Après une belle saison d'été qui s'est prolongée jusqu'en octobre, pratiquement, l'automne est bien arrivé, avec ses journées qui sont courtes, sa pluie, la fraîcheur. Bref, une saison qui appelle au réconfort. Et quoi de mieux pour ça que d'aller une séance de sauna suivie d'une baignade dans notre cher Léman ?

Je le rappelle, le programme de législature de la Municipalité a prévu de manière réjouissante la création de bains d'hiver, notamment à l'initiative de notre cher président. Et dans ce contexte, l'équipe des Bains des Rives a remporté l'appel à projets lancés par la Municipalité et a tenu les premiers bains d'hiver à Bellerive de mi-février au 1^{er} avril dernier. Ça a connu un franc succès et on se réjouit de la pérennisation de ces bains. On s'impatiente de leur réouverture, mais voilà, à ce jour, toujours rien à Bellerive, aucune information sur les suites éventuelles de ce projet.

Dès lors, ma question à la Municipalité est la suivante : quelle est en détail la situation des bains d'hiver à Lausanne pour cette année et pour les années suivantes ? Et quand les Lausannoises et les Lausannois pourront à nouveau profiter de cette infrastructure ? Je me réjouis de la réponse exhaustive de notre cher municipal.

Réponse de la Municipalité

M. Pierre-Antoine Hildbrand, municipal, Sécurité et économie : – Comme vous, je m'impatiente de pouvoir profiter de cette offre qui orne nos rives, à l'instar d'autres aménagements qui sont proposés à votre Conseil, suscités par votre Conseil et, par ailleurs, également souhaités par la Municipalité.

Néanmoins, je dois, et ce n'est que justice, me coordonner avec les instigatrices et les entrepreneuses qui sont à l'origine de ce projet. Je ne pourrai vous répondre de façon exhaustive, comme vous le souhaitez, que dans quelques heures, quelques jours, je l'espère. Je crois que beaucoup parmi nous sont impatients d'avoir ces réponses – moi de même – et de pouvoir vous transmettre ces informations – désolé pour ce *teasing* – d'ici quelques jours.

Question

M. Elouan Indermühle (UDC) : – Ma question s’inscrit dans le prolongement de la question posée par Mme Blanc. Malheureusement, j’ai appuyé un peu trop tard. L’an passé, nous apprenions qu’après l’annulation des mondiaux à cause du Covid en 2020, les championnats du monde de hockey ont finalement choisi les rives de la Sarine plutôt que celles du Léman. Il y a six jours, on apprenait que c’était le Ladies Open, dernier tournoi féminin en Suisse de la WTA, qui disparaît à son tour. Donc, selon les déclarations des organisateurs, la décision qui est mûrement réfléchie découle d’une diminution du soutien de la Ville. Je poserai de nouveau cela. Ma question s’adresse à Mme Moeschler. Quelles sont les mesures prises par la Municipalité afin de renforcer l’attractivité de la Ville pour accueillir des compétitions sportives à l’avenir ?

Réponse de la Municipalité

Mme Émilie Moeschler, municipale, Sports et cohésion sociale : – Je crois effectivement avoir déjà répondu à la question. Il n’était pas question de diminution de subventions. La discussion que nous voulions avoir avec les organisateurs était sur l’activation en marge de la manifestation, qui avait lieu pendant les vacances scolaires. C’est vrai que quand nous organisons des manifestations sportives internationales à Lausanne, nous souhaitons qu’il puisse y avoir des retombées pour la population et donc des liens, que ce soit avec les écoles, avec des clubs, avec des jeunes. C’est des choses qui auraient pu être développées par le Ladies Open.

Pour les manifestations sportives internationales, vous savez que nous venons de fonder cette fondation Lausanne Capitale Olympique avec le Canton. Nous travaillons évidemment à accueillir des manifestations sportives internationales. C’est souvent des opportunités qui nous sont données lors de rencontres, aussi de partenariats que nous faisons avec des fédérations internationales, aussi parfois avec des organisateurs privés. Ce qui est sûr, c’est que c’est une concurrence qui est assez importante. Les manifestations sportives internationales, il faut le dire, coûtent de plus en plus cher. Donc on trouve aussi important d’avoir des manifestations sportives qui s’inscrivent dans les sports qui sont présents à Lausanne et qui permettent aussi d’activer ce que nous faisons par ailleurs pour la population lausannoise.

Pour les championnats du monde de hockey, on avait déjà eu l’occasion de s’exprimer sur ce sujet. Nous étions allés à l’époque avec M. Leuba à Berne pour dire tout le mal qu’on pensait. On avait effectivement regretté ce changement, vu que c’était attribué à Lausanne. Pour cette attribution à Fribourg, les critères n’étaient selon nous pas très clairs et cette décision n’était pas juste, ce qu’on regrette toujours. Il n’empêche que nous travaillons à avoir d’autres manifestations sportives internationales. Nous en avons aussi chaque année et nous avons d’ailleurs des manifestations plus locales, comme la Christmas Run qui a lieu tout bientôt et qui est très appréciée de la population.

Question

M. Jean-Marc Béguin (V'L) : – Ma question s’adresse à Xavier Company. Les Services industriels installent depuis quelques mois des compteurs intelligents, qui devraient permettre aux consommateurs et aussi aux producteurs d’énergie solaire de suivre en temps réel leur consommation et leur production, le cas échéant. Un vrai progrès indéniablement, une fois que ça fonctionnera, car, pour l’instant, ces compteurs intelligents sont muets. Je prends un exemple, le mien. Ce nouveau compteur a été installé en mai dernier. Vous pourrez, dans quelques jours, suivre tout cela depuis votre compte, m’indique-t-on. Je me réjouis donc que la lumière fût, que nenni, non, point. Puis l’entrée en fonction est repoussée en juillet. Bon, me dis-je, un peu de retard, c’est la norme. En juillet, le report est annoncé en octobre et maintenant, c’est envisagé pour le début 2024. Donc depuis mai, aucune donnée consultable, le trou noir, et j’imagine que des milliers de personnes sont dans les mêmes ténèbres. Alors, ma question est la suivante : quelles sont les raisons de ces multiples reports, de cette fonctionnalité essentielle, et quand peut-on s’attendre à ce que ces compteurs intelligents deviennent enfin intelligibles ?

Réponse de la Municipalité

M. Xavier Company, municipal, Services industriels : – Merci, monsieur le conseiller, pour votre question. J’en parlais il y a quelques semaines en interne. Effectivement, je regrette un petit peu ces annonces en cascade qui ont été repoussées à chaque fois. Les raisons s’expliquent, et je les développerai pour l’aspect technique, d’avoir repoussé cette entrée en fonction du portail client MySIL.

Ce décalage s'explique pour plusieurs raisons. On a commencé le déploiement des compteurs intelligents avant d'avoir finalisé le portail, ce qui est normal, puisque nous avons cinq ans, maintenant plus que quatre, pour déployer 80% de compteurs intelligents sur notre parc. Il y a à peu près 140 000 compteurs sur la zone SIL, ça veut dire 120 000 compteurs à poser en quatre ans. Ça fait un certain nombre de compteurs à poser.. Et d'ailleurs, nous sommes un des GRD relativement en avance en Suisse là-dessus. Certains GRD ont commencé seulement cette année à déployer.

Nous avons actuellement 17 000 compteurs intelligents installés et, en parallèle, on développait ce portail client. Il est maintenant complètement terminé.. Par contre, dans le cadre du déploiement, nous avons dû faire face à divers problèmes, qui remontent à chaque fois que vous avez des déploiements de cette importance au niveau informatique. Maintenant, le dernier écueil qui reste, c'est qu'il y a un problème entre le déploiement du compteur et le rattachement au client dans SAP, donc dans notre ERP de facturation, qui fait que tous les compteurs ne sont pas systématiquement immédiatement rattachés au client.

Maintenant, sur les 17 000, on en a moins de 1000 qui ne sont pas rattachés, donc l'énorme majorité l'est. On avait un backlog, il y a une ou deux semaines, d'à peu près 3000, donc ça va relativement vite. Et au moment où l'entièreté des compteurs sera rattachée au client directement, on pourra lancer ce portail.

Cela ne veut pas dire que vous n'êtes pas facturé grâce à ces compteurs intelligents. C'est déjà le cas. J'ai moi-même aussi la chance d'être sur un compteur intelligent. Je n'ai toujours pas accès au portail MySIL. Par contre, vous verrez dans votre décompte que vous n'avez plus un acompte, mais vous avez effectivement chaque trimestre un décompte effectif qui est lié à votre compteur intelligent. On estime que, d'ici quelques semaines, donc au début 2024, les 1000 compteurs de retard que nous avons seront actés et qu'on pourra effectivement ouvrir à tous les clients le contact MySIL.

Je finirai par une précision. A ce moment-là, vous verrez systématiquement l'énergie qui est importée du réseau et l'énergie qui est exportée sur le réseau. Par contre, l'énergie produite et autoconsommée, vous ne la verrez pas, puisque pour ça, nous aurions besoin d'un compteur entre les panneaux photovoltaïques et la consommation à l'intérieur, ce que nous n'avons pas, puisque nous sommes gestionnaires de réseau, et ça, c'est entièrement le propriétaire, soit l'installateur des panneaux photovoltaïques qui peut le faire.

Il y aura un développement à terme pour que nous puissions voir ça dans le cadre des communautés d'autoconsommation, puisque là, nous gérons la distribution entre le producteur et les différents consommateurs qui sont dessous. Par contre, pour les autoconsommations simples, c'est-à-dire lorsque vous avez un client sous un lot de panneaux solaires, là, on n'aura pas d'information. Mais, a priori, la demande n'est pas nécessairement grande dans ces cas-là, puisque, systématiquement, les installateurs de panneaux photovoltaïques dans des maisons individuelles installent directement ces informations pour le propriétaire. Donc il n'y a pas une nécessité que le gestionnaire de réseau public le fasse. En résumé, vous aurez, j'espère que ce sera le cas, en début d'année, accès à ce portail. Ce portail existe et j'ai pu le constater. Il faut maintenant que nous finissions de rattacher les clients. Et puis la production viendra dans un deuxième temps. Dans un premier temps, vous verrez l'énergie que vous importez du réseau et l'énergie que vous refoulez sur le réseau, qui sont nos obligations légales.

Question

M. Johann Dupuis (EàG) : – Ma question s'adresse à Mme Moeschler, auprès de qui je m'excuse immédiatement de n'avoir pas envoyé cette question à l'avance. C'est à propos d'un courrier qui a été envoyé aux habitants du quartier Riponne-Tunnel, à propos de réunions qui devaient se tenir afin de recueillir la perception du voisinage et, je cite la lettre, « la perception du voisinage en lien avec la consommation de stupéfiants dans le quartier de la Riponne ». Cette lettre invite les habitants du quartier à faire part de leur intérêt à participer à plusieurs séances. Il est précisé dans cette lettre qu'à la fois le lieu et la date exacte ne seront communiqués qu'aux personnes ayant répondu positivement à la lettre. Cette manière de faire nous interroge quelque peu. Pourquoi la Municipalité, pour un sujet aussi important pour le quartier, agit, entre guillemets, dans le cadre d'un huis clos plutôt que d'organiser des séances publiques pour avertir tous les habitants du quartier ?

Réponse de la Municipalité

M. Pierre-Antoine Hildbrand, municipal, Sécurité et économie : – C'est le propre de la démarche qui a été confiée à une entreprise tierce spécialiste dans l'analyse sociale, qui consiste à faire des Focus groups, des groupes dans lesquels les gens peuvent s'exprimer librement, de petite taille, qui vont pouvoir analyser une situation, contribuer par leur parcours, leurs remarques, dans la durée, à l'analyse de la situation. De ce point de vue là, c'est la nature propre. Il ne s'agit pas de réunions publiques ouvertes à tout un chacun, mais c'est de garder sur la durée des groupes constitués dans lesquels les gens parlent en confiance. Ce ne sont pas des réunions secrètes dans des catacombes.

Question

Mme Marie-Thérèse Sangra (Les Verts) : – Cette question s'adresse à Mme Moeschler. Dans le quartier du Vallon, le chemin pour aller à l'école de la Barre est devenu une préoccupation pour les parents et pour les enfants. Ces derniers, mais aussi les professeurs, font état de problèmes récurrents avec la présence de personnes toxicomanes qui sont en train de consommer, ou avec la présence de beaucoup de matériel abandonné sur le chemin de l'école. S'agit-il d'un phénomène nouveau dû à une augmentation de la consommation de crack, ou peut-être d'un effet de dispersion des personnes qui, autrefois, fréquentaient le Répit ? A ce sujet, on rappellera que le Répit était un endroit particulièrement adéquat pour les personnes avec de fortes dépendances. Ou est-ce encore un effet collatéral du renforcement de la présence policière sur la place de la Riponne, qui repousse les consommateurs dans les quartiers voisins ? Nous n'avons pas de réponse dans le quartier, mais il nous semble très important pour nous que la population qui habite dans ces quartiers s'y sente bien, s'y sente en sécurité.

Dès lors, la question que nous adressons à la Municipalité est donc de savoir ce qu'elle compte faire pour que le chemin de l'école de la Barre et les alentours de l'école soient un environnement sécurisé. Le comité de l'Association du quartier du Vallon, duquel je fais partie, a rencontré les acteurs du quartier pour discuter de cette problématique et souhaite mettre en avant que le quartier s'est toujours montré très sensible aux questions de précarité et qu'il n'attend pas de la Ville un renforcement de la présence policière dans le quartier. Les parents ont toutefois constaté que la présence de travailleurs sociaux sur la place, sur le chemin de l'école était très rassurante. Dès lors, notre question est de savoir s'il est possible de renforcer cette présence de travailleurs sociaux dans la mesure du possible, quotidiennement en période scolaire, sur le chemin de l'école et autour de l'école de la Barre aussi longtemps que ce sera nécessaire.

Réponse de la Municipalité

Mme Émilie Moeschler, municipale, Sports et cohésion sociale : – Nous avons connaissance de la situation que vous décrivez. Nous y prêtons une attention particulière. Plusieurs services de l'administration, mais aussi nos partenaires, sont mobilisés pour réduire les nuisances occasionnées, en particulier autour du collège de la Barre, ainsi que de l'école de la Madeleine.

Voici les mesures qui sont actuellement mises en œuvre. Notre nouvelle équipe de travail social de rue est au complet depuis le 1^{er} novembre. Elle compte quatre personnes. Elle collabore pour ces secteurs étroitement avec les services de la Direction enfance, jeunesse et quartiers, le Service de la propriété urbaine, la Police municipale lausannoise, ainsi que les partenaires de terrain. L'équipe de rue passe trois à quatre fois par semaine, généralement à 11 h 50, au moment où les élèves sortent de l'école. Nous allons augmenter la fréquence des passages, notamment la sortie des écoles l'après-midi, à 15 h 40.

Nos partenaires, via les petits jobs, mobilisent les personnes consommatrices elles-mêmes et assurent le ramassage avec elles des déchets liés aux consommations tout au long de la semaine. Plus précisément, l'association système D passe tous les matins de la semaine, avant le début de l'école, donc entre 6 h et 7 h 40 du matin. Et puis l'association Mère Sofia et la fondation ABS passent de leur côté trois fois par semaine, soit six passages en tout, en matinée et certains après-midis aussi.

L'ensemble des intervenants et intervenantes oriente les personnes consommatrices vers les prestations existantes. A noter aussi qu'une séance d'information est organisée par la direction de M. Payot, Enfance, jeunesse et quartiers, pour les parents des élèves de la Barre. Le Service de l'inclusion et des actions sociales de proximité y sera présent, avec l'équipe de rue, donc l'équipe de

travail social de rue, la police municipale, l'association système D et la Fondation Mère Sophia. Nous présenterons le dispositif en place à cette occasion et pour échanger avec la population, et notamment les parents des élèves de ces écoles.

Mme Marie-Thérèse Sangra (Les Verts) : – Je voudrais remercier Mme Moeschler pour ses précisions et puis pour ce qui se fait. Simplement, j'ai aussi appris qu'il y avait une présence de quatre travailleurs sociaux, mais que, sur ces quatre personnes, il y en a trois qui sont en arrêt maladie ou qui ne sont pas disponibles, donc ce qui fait qu'il y a un vrai déficit pour la sécurité, pour les enfants qui se rendent à l'école.

Mme Émilie Moeschler, municipale, Sports et cohésion sociale : – Cette information est fautive. Je ne sais pas d'où vous avez ces informations ou de quels professionnels vous parlez. L'équipe de travail social de rue de la Ville de Lausanne est, depuis le 1^{er} novembre, au complet. Il s'agit de nouveaux professionnels qui ont commencé le 1^{er} novembre. Il n'y a pas trois personnes qui sont malades sur ces quatre. Peut-être qu'il y a quelqu'un qui avait la grippe hier, c'est possible, mais il n'y a pas de maladie de longue durée qui fait que l'équipe ne serait pas à même de mener sa mission.

Question

Mme Françoise Piron (PLR) : – Ma question s'adresse à Mme Natacha Litzistorf. Ça va vous rappeler de vieux souvenirs. Je vais parler de l'Auberge de Sauvablin, qui était promise à une démolition en 2020, qui a pu être sauvée en 2020. En 2020, je vous avais demandé quand les travaux de rénovation de cette auberge. On était inquiet parce qu'il y avait de l'eau dans les étages inférieurs, donc il y avait un certain danger sur la pérennité de cette auberge. Dans la réponse de 2020, vous m'aviez dit que les travaux allaient commencer probablement en 2022. Et en 2022, effectivement, je reprends le communiqué de presse de 2022, qui disait que l'auberge de Sauvablin a trouvé ses nouveaux exploitants. Et donc, on nous promettait de nouveaux exploitants, on ne nous donnait pas beaucoup encore de détails sur les travaux de rénovation de cette auberge. Aujourd'hui, il semblerait qu'il ne se passe pas grand-chose, on est en fin en 2023. Alors, ma question est la suivante, c'est ces fameux travaux de rénovation qui étaient assez urgents en 2020. Quand est-il devenu et quand est-ce qu'on pourra remettre cette auberge dans un état, disons, dans un bon état de salubrité et de maintien de l'infrastructure ?

Réponse de la Municipalité

Mme Natacha Litzistorf, municipale, Logement, environnement et architecture : – Peut-être, revenir sur des dates et mettre les bonnes dates avec les bons éléments. Juin 22, c'est le choix de l'architecte. Janvier 23, c'est le choix du partenaire qui va faire vivre et vibrer ce lieu. Et puis, aujourd'hui et cette année, nous avons travaillé architecte et partenaire qui va faire vivre ce lieu. Nous serons en capacité de déposer un permis de construire au début de l'année prochaine.

Question

Mme Patrizia Mori (UDC) : – La semaine dernière, notre Ville a accueilli un événement de niveau international. En effet, le président français Emmanuel Macron s'est rendu à l'UNIL afin de donner une conférence aux côtés du conseiller fédéral Alain Berset. Connaissant les modes de déplacement des présidents d'autres nations qui, contrairement aux nôtres, ne se déplacent pas à vélo ou en bus, sauf pour des photos de propagande, cela a impliqué toute une ribambelle de déviation et une armada de policiers, sans compter la sécurité pour les deux chefs d'Etat. La question va donc de soi. Combien cette conférence a-t-elle coûté aux contribuables lausannois ?

Réponse de la Municipalité

M. Pierre-Antoine Hildbrand, municipal, Sécurité et économie : – En l'absence de questions préalables, il est difficile pour moi de répondre à la volée. Je dois dire que la sécurité des chefs d'Etat venant sur le territoire vaudois et sur le territoire lausannois relève de la compétence des autorités cantonales, ainsi que de différents services de sécurité fédéraux impliqués. Dès lors, la contribution lausannoise est résiduelle, elle est importante, mais elle n'est pas primordiale, elle n'assume pas le leadership du dimensionnement de la sécurité nécessaire. Je ne peux pas vous faire une estimation des coûts pour la sécurité lausannoise. Je dois dire que c'est plutôt un honneur et une fierté que la Ville de Lausanne et l'Université de Lausanne en particulier soient choisies dans

ce parcours de visite d'Etat. Ce n'est pas toutes les années le cas. Et ça contribue au rayonnement indubitablement de la ville.

Question

M. Vincent Vouillamoz (V'L) : – Oui, ma gaillarde question s'adresse à notre syndic Grégoire Junod, municipal de l'Urbanisme. Les travaux de construction d'un petit immeuble de logement sur la parcelle 5804 située en haut de l'avenue Ruchonnet, numéro 36, semblent abandonnés depuis de nombreux mois, voire depuis bien plus longtemps encore. La Municipalité est-elle au fait de cette interruption de travaux ? Le cas échéant, prévoit-elle des mesures pour que ce projet soit mené à terme, bien qu'il apparaisse de piètre qualité ?

Réponse de la Municipalité

M. Grégoire Junod, syndic : – Effectivement, on ne peut que constater que ce chantier est à l'arrêt depuis pas mal de temps maintenant. Le permis a été octroyé pour un immeuble de six logements en 2017, avec une demande de prolongation qui a été déposée en 2019. Le projet a débuté, les terrassements et les sous-sols ont été faits, mais il a été ensuite mis à l'arrêt.

Il faut savoir qu'une procédure est aujourd'hui en cours devant l'Office des permis de construire pour un changement d'affectation. Effectivement, le propriétaire a souhaité passer les logements prévus initialement en cabinets médicaux au profit de la Clinique Cécile. Cette procédure est aujourd'hui en cours. L'Office des permis de construire a émis un préavis négatif pour l'installation de monoblocs en toiture, et nous n'avons pas reçu de nouvelles de l'entreprise générale depuis notre courrier du 13 octobre 2023, ce qui signifie qu'aujourd'hui, le permis n'est pas octroyé pour cette modification d'affectation, et il n'y a pas d'enquête publique non plus qui a encore été ouverte. Voilà où on en est à l'heure actuelle.

Donc les retards sont liés au fait que c'était au départ un immeuble prévu de logements, et que, manifestement, le propriétaire a changé son fusil d'épaule. Il faut savoir quand même que, dans le cadre de la procédure, la Municipalité avait, dans le cadre des consultations, des préavis que nous devons émettre pour le Canton dans le cadre des changements d'affectation, émis un préavis partiellement positif, au sens où nous avons admis qu'une partie de l'immeuble puisse être transformée en surfaces d'activité, mais que la substance ancienne de logement soit maintenue, soit qu'une partie des surfaces soit maintenue en logements. C'était un préavis à l'attention du Canton, qui, lui, va rendre une décision dans le cadre de la procédure CAMAC, avant que l'objet ne revienne en Municipalité pour un éventuel permis. Voilà où on en est à l'heure actuelle, mais, effectivement, on peut regretter que ce projet soit maintenant à l'arrêt depuis des mois.

Question

Mme Paola Richard-de Paolis (soc.) : – C'était juste un complément par rapport à la question qui a été posée par Marie-Thérèse Sangra des Verts au sujet de la présence de personnes toxicomanes. Cette question a été traitée aussi en commission d'établissement. Je souhaite en informer aussi bien Mme Moeschler que M. Payot, puisque les parents étaient sérieusement préoccupés, c'était parmi les divers qu'on a pris ces points, donc on n'était pas préparés ni les uns ni les autres à cette interpellation. Il y aura probablement une pétition. Il y a eu beaucoup d'insistance de la part des parents sur cette situation, qui ne semble pas facile à résoudre, mais qui pose des problèmes, des peurs, d'angoisse des enfants par rapport à ce qui a été évoqué par Marie-Thérèse Sangra. Donc juste un complément d'information, et je pense qu'il serait bon d'informer la commission d'établissement de Beaulieu de cette prochaine rencontre, dont je n'ai pas retenu la date, madame Moeschler.

Interpellation urgente de M. Mountazar Jaffar (soc.) et consorts « Dépôts de plainte : la police sort elle de son uniforme ? »

Développement

(insérer doc)

Réponse de la Municipalité

(insérer doc)

Discussion

Le président : – Nous prenons l'interpellation de M. Mountazar Jaffar. J'aimerais tout d'abord dire que j'ai appris que M. Jaffar, comme avant lui, M. Yemane, avait été victime d'attaques racistes innommables. Au même titre que ce que nous avons fait pour M. Yemane, j'aimerais quand même lui apporter tout notre soutien. Je regrette de devoir le faire maintenant à peu près chaque deux séances de Conseil communal, mais ça dénote quand même une sorte de pourrissement du débat politique dans ce pays sur certaines thématiques. Donc voilà, je voulais quand même vous apporter, monsieur Jaffar, tout notre soutien.

Une petite précision sur le débat. Vous avez tous reçu les réponses écrites à l'interpellation de M. Jaffar. On ne va pas faire le ping-pong usuel des questions. Je vais directement vous reçu passer la parole pour que vous puissiez réagir, monsieur Jaffar, aux réponses que vous a transmises la Municipalité et pour que vous puissiez, cas échéant, déposer vos résolutions.

M. Mountazar Jaffar (soc.) : – Alors, je ne me contenterai pas seulement de réagir aux réponses. Je vais un peu exposer les raisons, le contexte de cette interpellation de ce soir. Est-ce que le Hamas est un groupe terroriste ? A quoi ça pourrait bien servir de porter plainte ? Se faire insulter, en l'occurrence de « singe habillé », se faire menacer, eh bien, ça fait partie du job d'élu. Voilà, chères et chers collègues, quelques-unes des questions et affirmations qui m'ont été adressées par le policier municipal qui prenait ma plainte il y a maintenant trois semaines.

Cette interpellation urgente part du principe que si cela a pu m'arriver, si ce policier s'est senti suffisamment en confiance pour me dissuader de porter plainte, de justifier les insultes dont j'ai été victime, alors qu'il savait que je siège au sein de ce Conseil, c'est que cette situation, elle arrive bien trop souvent. Il est donc urgent d'agir. Un cas de plus serait un cas de trop. Lorsque les victimes ont la force de se présenter à un poste de police, elles ne devraient jamais avoir à subir une deuxième agression. Et je dis bien « agression », malgré que la Municipalité réfute ce terme dans sa réponse, parce que, oui, relativiser un motif de plainte, débattre des raisons qui ont mené à un délit pénal, c'est bien une forme d'agression.

Cette inacceptable expérience ne doit pas s'expliquer par un mauvais comportement individuel, mais doit se comprendre comme étant la conséquence d'un phénomène plus général, le racisme structurel, qui existe dans les différentes sphères de nos sociétés, et qui fait que lorsqu'une personne avec tel teint de peau, tel motif de plainte, eh bien, on se permet des choses qu'on ne se permettrait pas d'habitude. Le racisme structurel en Suisse, c'est 40% de candidatures en plus avant d'être convoqué à un premier entretien pour un travail lorsqu'on porte un nom à consonance étrangère. C'est aussi 30% de candidatures en plus avant de trouver un appartement, ou encore trois fois plus de chances d'être au chômage. C'est donc tout sauf une vue de l'esprit.

La police ne fait évidemment pas exception. En octobre 2022, sur mandat du Conseil fédéral, les conclusions du rapport sur le racisme systémique étaient rendues devant le Conseil des droits de l'homme à Genève et faisaient état d'une situation très inquiétante en Suisse et d'une culture du déni très importante, on y reviendra. Je me permets de vous lire l'introduction de ce rapport : « Nous sommes profondément préoccupés par le traitement des personnes d'ascendance africaine par les forces de l'ordre et le système judiciaire en Suisse. Le profilage racial généralisé, les contrôles de police, les fouilles à nu invasives dans la rue, les insultes, l'humour raciste, la violence et l'impunité ont été décrits comme étant une routine pour beaucoup d'afrodescendants ». A Lausanne, le courageux témoignage à visage découvert dans la presse d'un policier qui a démissionné va dans ce sens et nous dévoile, au grand public, certaines dérives au sein de la police municipale.

En mars 2023, cette fois, suite à une étude du Service de lutte contre le racisme, la Confédération admet pour la première fois l'existence d'un racisme structurel et des inégalités profondes qu'il engendre. Soulignons que beaucoup de personnes, notamment dans cette salle, dont je fais partie, n'ont pas attendu l'apparition de ce rapport pour savoir qu'il faut se battre deux fois plus pour avoir sa place, ou qu'il vaut mieux se faire discret pour ne pas se faire embêter par la police.

Chers et chers collègues, l'heure n'est donc plus au débat, à la discussion, pour savoir si ce racisme structurel existe ou s'il est le fruit du wokisme ou de l'islamo-gauchisme. Il est plutôt l'heure de le prendre au sérieux et de prendre, là où c'est possible, les mesures nécessaires. La Municipalité, plus précisément le municipal Hildbrand, a souhaité deux semaines pour répondre à mes questions. Deux semaines pour nous dire que la police réfute les propos, la police fait déjà tout bien et la police ne changera rien. En d'autres mots, circulez, il n'y a rien à voir. A travers cette posture, c'est bien cette culture du déni dont nous avons parlé tout à l'heure, qui est dénoncée par le rapport onusien, qui est incarné. Profilage racial, violences policières, violences verbales, peu importe, les réponses du municipal Hildbrand, lorsqu'on aborde ces questions, sont trop souvent similaires et concises, très rarement constructives et empathiques. Merci de votre écoute.

A la suite de cette introduction, je me permets de poser deux questions subsidiaires que j'ai envoyées à M. le municipal en avance. Première question, par rapport au sondage mentionné dans la réponse, quel est le taux de réponse du sondage mentionné et comment les personnes le reçoivent-elles ?

M. Pierre-Antoine Hildbrand, municipal, Sécurité et économie : – Je remercie M. Jaffar pour ses propos introductifs. Je ne suis pas d'accord avec son analyse de la réponse de la Municipalité, puisque, précisément, la Municipalité n'a pas dit qu'elle ne ferait rien de ses doléances, doléances justifiées à bien des égards par rapport à la façon dont il a été reçu au sein du poste de police du Flon.

S'agissant des questions supplémentaires dont il m'a évoqué la présence, s'agissant du sondage, à l'instar d'autres sondages effectués par la Ville, des sondages de satisfaction parmi les personnes qui bénéficient de prestations de la Ville, nous entendons publier régulièrement ce sondage avec les différents taux de réponse, les populations ciblées et l'accès aux données brutes. Nous le ferons en temps et en heure de façon régulière. Je ne peux pas répondre à ce stade sur le taux de réponse. Ce sont des points qui doivent encore être.

M. Mountazar Jaffar (soc.) : – Reconnaissez-vous, monsieur le municipal Hildbrand, l'existence d'un racisme structurel en Suisse et de ses conséquences sur le Corps de police ?

M. Pierre-Antoine Hildbrand, municipal, Sécurité et économie : – La police fait partie de la population. Les policières, les policiers sont des citoyennes et des citoyens qui sont payés pour accorder leur attention pleine et entière à des devoirs qui incombent à chaque citoyenne et citoyen concerné par le bien-être et l'existence de l'ensemble de la communauté. La police est à l'image de la population. Elle en émane. Je ne peux pas vous garantir qu'il n'y a pas de racisme dans la police, mais j'agis chaque fois que des actes racistes me sont signalés.

M. Mountazar Jaffar (soc.) : – Merci pour ces réponses. Je dépose deux résolutions.

Résolution Jaffar 1

Le Conseil communal souhaite que la Municipalité – en particulier le Corps de police – reconnaisse les besoins spécifiques en termes de formation du personnel en charge des dépôts de plaintes et lui accorde les moyens nécessaires à une formation plus conséquente.

Résolution Jaffar 2

Le Conseil communal souhaite que la Municipalité lutte pleinement contre les manifestations du racisme structurel au sein de l'ensemble de l'administration communale et des services en contact avec la population, en particulier le Corps de police.

Mme Franziska Meinherz (EàG) : – Nous sommes probablement nombreuses et nombreux dans cette salle à déjà avoir fait l'expérience de recevoir des menaces et des insultes suite à des positions publiques ou suite à notre mandat d'élus. Et nous sommes probablement très nombreuses et nombreux à connaître très bien les sentiments de peur, d'impuissance et de méfiance que cela peut produire. Il est important de noter que face à cette tendance que toujours plus de politiciennes et de politiciens et de personnages publics reçoivent des insultes et de menaces, tout le monde n'est pas égal. Souvent, les personnes qui nous insultent ou menacent en raison de notre présence publique le font aussi en raison de discriminations que nous pouvons subir déjà dans la société, telles que le sexisme, la queerphobie ou aussi le racisme. Ces attaques s'en prennent alors à nos existences même et sont des atteintes à notre personnalité et des infractions contre la norme pénale, contre la discrimination. Et c'est à ce genre d'insultes et de menaces que notre collègue Mountazar

Jaffar a dû faire récemment face. Le groupe Ensemble à Gauche tient à lui exprimer toute notre solidarité et notre soutien.

Subir de telles attaques qui s'en prennent à nos existences mêmes, c'est une expérience extrêmement violente. Et il est d'autant plus important que les personnes qui subissent de telles violences puissent compter sur un accueil respectueux et sensible à cette position de vulnérabilité quand elles décident de faire le pas et de déposer plainte. Et ce qui démontre bien l'expérience de notre collègue Mountazar Jaffar, c'est que le policier qui était censé prendre sa plainte a remis encore une couche sur les violences déjà subies en lui expliquant que d'exprimer son opinion publiquement et d'exercer un mandat d'élu, deux choses donc qui sont une partie intégrale de notre vie démocratique, justifierait le fait de recevoir des menaces et d'insultes racistes. Pour paraphraser, ce serait donc normal qu'une personne racisée se fasse attaquer de manière raciste si elle ose parler publiquement ou occuper un mandat d'élu.

Alors que le comportement de cet agent de police est tout simplement choquant, le groupe Ensemble à Gauche est tout aussi choqué par la réponse de la Municipalité. Elle n'exprime aucune excuse à l'interpellateur. Elle se tient à un laconique regret que les attentes de l'interpellateur n'aient pas été satisfaites. Il ne s'agit pas là pourtant d'attentes personnelles par rapport à un service client. Il s'agit bien de droits fondamentaux qui n'ont pas été respectés. Déposer plainte, c'est un droit. La Municipalité nous sort en outre un questionnaire de satisfaction distribué aux personnes qui déposent plainte. M. Hildbrand ne veut pas donner de réponse quant au taux de réponse. Moi, j'ai fait le calcul : c'est 240 réponses sur environ 7000 plaintes reçues, c'est 3%, c'est facile à calculer. Donc voilà la réponse. Ce qu'on voit dans cette réponse, c'est que ce taux de réponse n'est pas du tout représentatif. Le simple fait que le taux de réponse soit aussi faible doit nous interpeller. En effet, c'est au poste de police qu'on reçoit donc ce questionnaire pour donner notre avis sur la qualité de la prestation fournie. Dans un contexte où nous dépendons de la police, où nous sommes probablement dans une position de vulnérabilité et de fragilité, parce que nous venons de relater des torts ou des violences que nous avons subies. Dans ce contexte-là, ce serait donc à la police qu'il faudrait déclarer qu'on se sent mal pris en charge par la police.

En fait, cela ne nous arrête pas là. La Municipalité nie carrément à l'interpellateur l'agression qu'il dit avoir subie. Cette attitude est méprisante et constitue encore une violence supplémentaire, de la part de la Municipalité cette fois. La Municipalité, elle ne couvre pas non seulement son Corps de police, mais elle renforce les violences qu'a dû subir notre collègue Mountazar Jaffar. Donc, force est de constater que non seulement la police municipale ne semble pas garantir le droit fondamental de déposer plainte à chaque personne. Force est aussi de constater que plutôt de croire les mots d'un conseiller communal qui en fait l'expérience, la Municipalité nie la gravité des faits qu'il dénonce et cite des chiffres non représentatifs et biaisés pour invalider son vécu. Si des personnes avaient encore des doutes que le racisme structurel existe bel et bien au sein de la Police municipale de Lausanne, l'expérience de notre collègue Mountazar Jaffar en est la preuve. Par sa réponse, au lieu de reconnaître cette évidence, la Municipalité fait le choix de nier et de délégitimer les discriminations racistes structurelles que beaucoup de Lausannoises et Lausannois subissent dans leurs interactions avec la police.

Nous aimerions donc encore poser quelques questions à la Municipalité. Premièrement, quelle mesure correctrice immédiate va prendre la Municipalité après l'expérience de Mountazar Jaffar, à la fois pour adresser le problème structurel et de fond, mais aussi par rapport à l'agent de police qui a tenté de décourager notre collègue de déposer sa plainte ? Deuxièmement, est-ce que la Municipalité, par le fait de valider le comportement de l'agent de police en question, entend-elle nous faire comprendre qu'il soit opportun que la police décourage la population de déposer plainte, par exemple pour éviter d'engorger la chaîne pénale ? Troisièmement, comment la Municipalité qualifie-t-elle le traitement qu'a subi notre collègue Mountazar Jaffar lors de son dépôt de plainte et reconnaît-elle que ce traitement correspond à une forme de discrimination raciste ? Pour éviter que d'autres personnes encore doivent faire la même expérience, nous déposons aussi une résolution.

Résolution Meinherz

Le Conseil communal souhaite que la Municipalité étudie toutes les pistes qui permettraient de faciliter l'exercice du droit de déposer plainte, en travaillant notamment à la mise sur pied de dispositifs facilitant les dépôts de plainte n'impliquant pas de devoir s'adresser à un·e agent·e de police.

Mme Constance Von Braun (Les Verts) : – Je prends la parole pour énoncer également nos résolutions, les deux résolutions que les Vertes et Jeunes Vertes déposent ce soir. Je tiens également à montrer tout notre soutien à M. Jaffar, qui a subi une situation extrêmement regrettable. Donc, sachez que vous avez tout notre soutien, des Jeunes Vertes et des Verts.

Suite à cette interpellation urgente et au vu des difficultés que rencontrent certaines citoyennes et certains citoyens lorsqu'ils souhaitent porter plainte pénale oralement via la police, nous déposons deux résolutions. La première souhaite que la Municipalité fasse connaître et sensibilise la population au fait que d'aller au poste de police n'est pas la seule manière de déposer une plainte pénale. En effet, l'article 304 du Code de procédure pénale dispose de la chose suivante à son alinéa 1, et je vous en fais la lecture : « la plainte pénale doit être déposée auprès de la police, du Ministère public ou de l'autorité pénale compétente en matière de contravention, par écrit ou oralement ; dans ce dernier cas, elle est consignée au procès-verbal ». Cela signifie qu'il est également admis de déposer une plainte en faisant parvenir un courrier directement à l'adresse du Ministère public sans devoir se rendre personnellement au poste de police. De cette façon, il est donc possible de ne pas être confronté à un agent ou une agente de police et, partant, de limiter les attentes diverses liées au dépôt oral d'une plainte.

Cette manière de faire est largement méconnue du grand public et ne figure pas de façon claire, transparente et didactique sur le site de la Ville. Et c'est pourquoi je dépose donc la première résolution, qui est déjà affichée. De cette première résolution découle la deuxième, car pour pouvoir déposer une plainte en la forme écrite directement au Ministère public, il faut être capable de la rédiger correctement. Et c'est ainsi qu'émerge la deuxième résolution.

Résolution Von Braun 1

Le Conseil communal souhaite que la Municipalité informe la population lausannoise (notamment en faisant apparaître de façon claire, didactique et transparente sur le site internet de la Ville et par tout autre moyen) de la possibilité qui existe de déposer plainte par écrit directement au Ministère public, sans passer par la Police municipale.

Cf:

CPP - Art. 304 Forme de la plainte pénale

1 La plainte pénale doit être déposée auprès de la police, du ministère public ou de l'autorité pénale compétente en matière de contraventions, par écrit ou oralement; dans ce dernier cas, elle est consignée au procès-verbal.

Résolution Von Braun 2

Le Conseil communal souhaite que la Municipalité mette en place dès à présent un système d'écrivain·e·s publics – ou tout autre système – permettant aux citoyennes et citoyens d'être soutenu·e·s dans la rédaction de leur plainte, dans le cas où ils/elles souhaiteraient la déposer en la forme écrite directement à l'adresse du Ministère public.

M. Benoît Gaillard (soc.) : – Nous parlons ce soir d'un sujet qui est délicat, celui de la prise de plaintes par la police face à des victimes qui s'estiment avoir subi des délits pénaux. J'aimerais ici clarifier, à la suite de Mme Meinherz, peut-être avec un peu plus de détail, les chiffres. La statistique policière de la criminalité nous apprend que deux tiers des infractions relevées dans le Canton de Vaud en 2022 ont trait au titre 2 de la partie spéciale du Code pénal, c'est-à-dire aux infractions contre le patrimoine. C'est donc en réalité le tiers restant qui nous intéresse. Ce que j'essaie de dire ici, c'est que deux-tiers des infractions relevées, et donc probablement à peu près deux tiers des plaintes déposées, si ce n'est plus, relèvent de problématiques de vol, de dégâts à la propriété, qui ont évidemment leur gravité, mais qu'en incluant les chiffres de toutes les plaintes confondues, on noie un peu le poisson des plaintes les plus délicates, comme je l'ai dit, celles qui concernent les menaces, les agressions ou les atteintes à l'intégrité physique sous toutes ses formes. C'est en réalité le tiers restant, une fois qu'on a soustrait le patrimoine, même un petit tiers une fois qu'on a déduit d'autres domaines particuliers qui nous intéressent et qui sont particulièrement sensibles.

Les infractions contre la liberté, titre 4 du Code pénal – l'avantage quand on n'est pas vraiment juriste, c'est qu'on peut faire un peu le pédant en citant des titres du Code pénal –, c'est donc les infractions contre la liberté auxquelles appartiennent les menaces dont relèvent les faits que M. Jaffar a voulu dénoncer, représentent 13% des infractions. Je vous recommande, pour vous

convaincre de ce que je viens de dire, la lecture du petit dépliant d'informations de la police de Lausanne sur le dépôt des plaintes, qui parle surtout de blocage de carte de crédit et d'envoi aux assurances. Ça nous montre à quoi servent l'immense majorité des plaintes déposées. Donc ça, c'est juste pour remettre un peu l'église au milieu du village. Nous ne sommes pas en train de traiter un cas particulier parmi un très grand nombre, je crois 7000 ou 8000 plaintes par année. Nous parlons d'un cas particulier, une sous-catégorie, finalement, de ce très grand chiffre, probablement quelque chose comme 15% ou 20%.

Et là, je dois dire, mesdames et messieurs, ma déception. Je dois dire ma déception d'abord parce que la manière dont la police enregistre les plaintes ne fait malheureusement l'objet de nos débats que lorsque des événements ponctuels malheureux se produisent, comme celui qu'a dénoncé le collègue Jaffar, et puis il y en a eu d'autres. Je le regrette parce que M. Hildbrand a sur sa table le texte à ce sujet que j'ai déposé il y a déjà quatre ans et demi avec la collègue Esperanza Pascuas et l'ex-collègue Quentin Beausire, qui contenait des propositions concrètes, qui sont d'ailleurs toutes – toutes –, et nous ne sommes pas coordonnées, reprises ce soir par des résolutions. C'est dire si ces propositions peuvent encore aujourd'hui sembler de bon sens. Un, un mandat à une structure tierce, par exemple une association, pour accompagner les personnes qui souhaitent déposer plainte lorsque ça peut être un peu délicat. Deux, des explications plus précises sur la manière de déposer plainte, sur la procédure qui en découle, y compris sur la manière de le faire par écrit et pas seulement en ligne, je précise, une option qui est aujourd'hui encore restreinte à certains types de délits, à certains cas de figure. Et puis trois, la possibilité de saisine d'une commission indépendante de la police, mais interne à la Ville, une commission qui disposerait d'un pouvoir d'enquête administrative en cas de reproche à l'encontre d'un membre du Corps de police pour éviter ce traitement à l'interne du Corps de police, dont on lit ici, comme on avait déjà lu dans le rapport sur le postulat en question, qu'elle donne satisfaction, mais évidemment, on ne peut pas savoir ce qu'il en est des cas qui ne sont jamais portés à la connaissance d'un organe de ce type, parce que l'organe est interne et qu'il n'apporte aucune garantie de traitement extérieur des mauvais comportements réels ou supposés de membres du Corps de police.

Parce que, mesdames et messieurs, et là, j'aimerais insister, le vécu n'est pas tout, le vécu de M. Jaffar n'est pas tout, mais l'Etat de droit, c'est partir des vécus, des ressentis, pour établir les faits et prendre ensuite des mesures de correction et de sanction. Et là, l'existence à l'interne du Corps de police de commissions dont je ne critique pas la qualité du travail dans l'absolu, et je crois que tout le monde se rend compte que ça n'est pas satisfaisant comme manière de traiter les problèmes tels que celui qui est relevé ce soir. Malheureusement, c'est, encore une fois, un sujet qui revient régulièrement. Sur ce sujet qui est inflammable, c'est en agissant hors des faits divers, hors des faits particuliers qu'on peut apaiser, et je regrette que cette perche, plusieurs fois tendue, n'ait pas été saisie par M. Hildbrand.

Deuxièmement, je suis aussi déçu parce que la direction de M. Hildbrand a annoncé il y a deux ans et demi la création d'une unité spécialisée pour les victimes de violences. A en croire le communiqué de l'époque, il s'agissait notamment de couvrir plusieurs infractions pénales, je cite, « relevant de différentes discriminations, notamment liées à l'appartenance raciale ». Ce motif de prise en charge particulière a curieusement disparu de la liste des attributions de cette unité dans la réponse qui nous est donnée aujourd'hui. Quant à la question de savoir comment quelqu'un qui veut déposer une plainte qui relève de ça est orienté vers cette unité, j'ai relu trois fois la réponse de la Municipalité, je n'ai toujours pas compris si c'est par hasard, s'il y a quelqu'un qui est par là, ou alors la personne du guichet doit avoir l'idée de rediriger, je n'ai toujours pas compris.

Mesdames et messieurs, je suis navré, monsieur Carrel, je vais encore être un peu plus long, il est urgent d'arrêter d'attendre et, surtout, il est urgent d'arrêter de réagir aux faits divers après les faits divers. Nous avons besoin de la police, nous avons besoin d'une police avec de bonnes ressources pour faire son travail, qui est difficile, mais nous avons aussi besoin d'une police qui a la confiance de la population. Et pour ça, c'est vrai, l'exigence vis-à-vis des dépositaires de l'autorité publique est élevée. Elle est plus élevée que vis-à-vis de l'ensemble de la population, et de ce point de vue là, monsieur Hildbrand, je ne sais pas ce que vous voulez dire quand vous dites « la police fait partie de la population ». Evidemment, c'est à la fois une espèce d'évidence, mais la police dispose de pouvoirs importants qui veulent dire qu'on a vis-à-vis d'elle un haut niveau d'exigence qui n'est pas arbitraire. Il est en phase avec la responsabilité particulière qu'impliquent les tâches régaliennes qu'elle exerce.

Alors, monsieur Hildbrand, et je termine, nous sommes habitués à vos réponses un peu laconiques dont vous jouez parfois. Apparemment, si j'en crois la presse, c'est même parfois par SMS que vous indiquez « pas de commentaire ». Ne pas vous prononcer sur des faits particuliers dont vous ne connaissez pas les détails, c'est tout à votre honneur, et je le relève ici. Mais sur l'avenir de la police, sur la manière dont elle s'adaptera aux nouveaux délits, aux nouvelles attentes qui s'expriment vis-à-vis d'elle, sur le cadre dans lequel elle exerce ses compétences exclusives, régaliennes, nous attendons une vision et des propositions fortes, et nous ne pourrions plus nous contenter d'un « no comment ». Les deux résolutions de M. Jaffar ont évidemment notre soutien, ça ne surprendra personne. Il en va de même pour celle de Mme Meinherz, qui reprend une demande du postulat déposé en 2019, et évidemment pour celle de Mme Von Braun pour le même motif. Merci à leurs déposants.

Mme Marlène Bérard (PLR) : – Je pense qu'aujourd'hui, on est face à un cas extrêmement particulier et extrêmement difficile, parce qu'on parle d'un cas particulier d'un conseiller communal qui dépose une interpellation urgente sur un cas qui le concerne. C'est assez, je l'ai dit, particulier, mais surtout pas tout à fait commun. Donc j'invite ce Conseil à faire attention à ne pas faire un amalgame entre un cas particulier et tous les cas qui sont traités par la police. Je ne préjuge absolument pas de ce qui s'est passé pour M. Jaffar, je n'étais pas là, nous n'étions tous pas là. Il est donc difficile de pouvoir aujourd'hui se prendre pour un tribunal et juger de ce qui a été fait, justement ou injustement.

A cet égard-là, à titre personnel, et le PLR décide aussi de pouvoir sortir de ce débat particulier pour traiter plus de la question fondamentale, qui est : quel est le rôle de la police ? Le rôle de la police aujourd'hui, mesdames et messieurs, est de pouvoir traiter des cas de plaintes, des dépôts de plaintes. Naturellement, ce travail doit être fait dans les règles. A ce titre-là, et ça a été rappelé par la Municipalité, si la prise d'une plainte pénale n'est pas faite correctement, eh bien, la personne ou le fonctionnaire communal doit naturellement être remis à l'ordre. Mais aujourd'hui, ce qui compte avant tout, et moi, ce qui me choque dans ce débat, c'est qu'au fond, on est en train de remettre complètement en cause le rôle de la police. Aujourd'hui, ce qu'on entend à gauche, c'est qu'au fond, il faut dessaisir la police de toutes ses prérogatives parce qu'elle ne sait pas maintenir l'ordre, elle ne sait pas prendre les plaintes pénales comme il se doit, et donc, au fond, il faudrait remettre cette prérogative-là à un autre organe.

Eh bien, moi, je pense que vous avez tort, parce que si un cas s'est mal passé, ça ne veut pas dire que tous les cas se passent mal. La police est formée pour pouvoir faire son travail correctement. C'est d'ailleurs son devoir de le faire correctement. Elle doit défendre la population, et à ce titre-là, la prise d'une plainte pénale est quand même faite par des personnes qui sont assermentées et qui ont été formées en ce sens-là. Des améliorations sont toujours possibles, elles sont toujours les bienvenues. Et c'est en ce sens que la réponse municipale s'inscrit. Elle explique qu'il y a des améliorations qui ont été faites. Il y a la possibilité notamment de pouvoir déposer plainte pour une catégorie d'infraction par internet. Ça a été rappelé aujourd'hui. Il y a la possibilité aussi de déposer plainte pénale par écrit. Et ce sont des options qui peuvent être utilisées et qui sont tout à fait possibles déjà aujourd'hui. Il n'y a pas besoin, à ce titre-là, d'apporter une modification.

J'en viens maintenant aux résolutions. Les deux résolutions qui nous ont été présentées par M. Jaffar, au fond, sont déjà des mesures qui sont prises et qui me paraissent aller de soi, dans le sens que la police doit déjà effectuer ses tâches de la meilleure manière possible et est formée en ce sens-là. Le groupe PLR aura donc une liberté de vote sur ces deux résolutions. A titre personnel, je ne les soutiendrai pas, parce que j'estime que soutenir une telle résolution voudrait dire reconnaître que la police fait de mal son travail d'une manière systématique. A mon sens, c'est faux et c'est ne pas reconnaître l'immense travail qui est aujourd'hui accompli par la police à Lausanne.

La résolution numéro 3, qui a été déposée par Mme Von Braun et qui invite, si je me souviens bien, à informer la population des différents moyens qu'il y a pour déposer plainte pénale, cette résolution est à fait acceptable et fait du sens, bien que, je le rappelle, le site internet de la Ville mentionne déjà les différentes possibilités qui sont offertes pour une personne pour déposer plainte pénale, mais enfin, elle ne mange pas de pain et, au contraire, elle permet d'éclaircir les choses. Ça nous convient très bien.

S'agissant de la résolution de Mme Meinherz, une fois n'est pas coutume, elle s'inscrit complètement en dehors du cadre légal qui est posé. Le Code de procédure pénale, je le rappelle,

mais ce n'est pas une surprise, est de compétence fédérale. Cette résolution, et je l'ai aussi déjà dit, met complètement de côté le rôle de la police et, à ce titre-là, le PLR la refusera.

M. Yvan Salzmann (soc.) : – Tout d'abord, j'aimerais exprimer aussi mon soutien à notre collègue Jaffar. C'est choquant, ça provoque une indignation sans nom, ce qui lui est arrivé et puis aussi le dépôt de sa plainte et les modalités de réception de cette plainte. J'aimerais aussi aller dans la direction de ce qu'a dit notre collègue Benoît Gaillard. Est-ce qu'il y a une loi du silence ? Je ne sais pas. J'ai posé, le 3 novembre 2021, deux questions écrites. J'attends toujours les réponses. L'une de ces questions était : existe-t-il des directives internes sur la prise de plainte qui seraient appliquées par la police lausannoise et, si oui, quelle en est leur teneur ? J'attends toujours la réponse. Quant aux résolutions, je ne peux que vous inviter à les soutenir toutes.

Mme Alice de Benoit (V'L) : – Pour ma part, j'aimerais attirer l'attention sur l'existence du centre de consultation LAVI. C'est un centre d'aide aux victimes d'infractions qui est tenu par la Fondation PROFA. Toutes les informations sur le centre de consultation LAVI se trouvent déjà sur le site de la Ville de Lausanne, qui explique très bien en quoi les victimes peuvent être aidées, notamment avec un soutien psychologique, mais aussi juridique et social, et puis, justement, pour aider à déposer des plaintes pénales. Ces consultations sont totalement gratuites. C'est important aussi de le préciser.

Le centre LAVI, en plus de soutenir directement les personnes qui veulent peut-être déposer plainte, peut aussi, souvent en cas de violences, que ce soit physiques ou psychiques, ou encore sexuelles, peut diriger la personne vers un avocat en délivrant un bon pour payer les premières heures. En général, un bon de quatre heures est délivré pour les premières prestations d'un avocat qui, en général, est spécialiste pour aider les victimes d'infractions. Les personnes qui sont considérées comme victimes par le centre LAVI vont pouvoir en principe avoir quatre heures payées pour qu'un avocat puisse déposer plainte en son nom, avec une procuration, donc directement en envoyant la plainte au Ministère public.

Ce sont des informations utiles dans ce cadre-là. Donc, à notre avis, il est judicieux d'expliquer sur le site de la Ville comment il est possible de déposer plainte, soit notamment par écrit ; peut-être qu'il y a des choses à mettre plus en avant. Là, en l'occurrence, c'est assez bien expliqué en ce qui concerne l'aide aux victimes. Je pense que c'est très bien de mettre en avant les différentes possibilités de déposer plainte. Maintenant, il ne me semble pas nécessaire d'avoir des écrivains publics qui soient mis à disposition, vu qu'il y a déjà ce genre de prestations qui sont délivrées. Mais pour le reste, on est assez favorables, évidemment, à mettre en avant les possibilités qui s'offrent aux victimes.

M. Valentin Christe (UDC) : – Nous avons droit, ce soir, une fois de plus, à un réquisitoire contre la police de la part de la gauche du Conseil communal. Ce seront sans doute les mêmes qui viendront, d'ici quelque temps, s'étonner que la police ait des difficultés à recruter du personnel.

Boutade à part, la réalité, c'est que, dans cette affaire, nous n'avons le point de vue que d'un seul des protagonistes concernés. Cela a été déjà dit, nous ne connaissons pas la manière exacte dont l'interaction entre l'interpellateur et un collaborateur du Corps de police a pu se dérouler. Ça ne signifie pas nécessairement que tout ce qu'a dit l'interpellateur soit obligatoirement remis en cause par notre groupe, mais, en tout cas, force est de constater que, dans ce débat, les choses se déroulent à armes pour le moins inégales. Et si cette entrevue a été problématique, ce que nous ne contestons pas nécessairement, ça doit être traité par la voie hiérarchique et la procédure administrative et, au besoin, par la justice pénale, mais il n'y a pas lieu ici de faire le procès de la police de Lausanne. La tentation est grande dans ce débat, de mélanger beaucoup de choses. Le débat a immanquablement dévié vers cette question qui est débattue de longue date ici, c'est vrai, de savoir comment il convient de traiter les plaintes qui sont déposées contre la police, quand bien même ce n'était pas de ça dont on parlait à la base.

Cela dit, nous n'avons visiblement pas fait la même lecture, l'interpellateur et nous, de la réponse municipale, puisque la Municipalité explique tout de même les différentes actions qu'elle mène et les actions entreprises par ses soins pour améliorer la formation continue et s'assurer que les citoyens soient reçus convenablement lorsqu'ils s'adressent à la police. Alors, bien sûr, tout est toujours perfectible, mais je ne crois pas qu'on puisse ici sérieusement faire le procès ou le reproche à la Municipalité de ne rien faire.

En ce qui concerne les résolutions qui ont été déposées, peut-être qu'on peut réafficher en tout cas les résolutions de notre collègue Jaffar. S'agissant de la première, ça a été déjà dit, dans l'ensemble, ça se fait déjà, donc nous allons, en ce qui nous concerne, la refuser. En ce qui concerne la deuxième résolution, qui est formulée en des termes audacieux, on nous parle des manifestations du racisme structurel. Evidemment qu'adopter cette résolution revient à en admettre purement et simplement l'existence et toute la diatribe victimisante qui s'ensuit. Il se trouve que la Municipalité – je ne crois pas qu'on puisse non plus lui en faire le procès – lutte déjà contre de telles manifestations. Alors on peut se poser la question de savoir ce qu'il faudrait faire de plus. Cette formulation « lutter pleinement » laisse évidemment entendre assez explicitement que la Municipalité ne se consacrerait pas ou pas pleinement à la lutte contre ces comportements et ces attitudes racistes au sein de l'administration, à fortiori de la police. Donc c'est, une fois de plus, un procès d'intention. En ce qui nous concerne, nous n'allons pas nous y associer. Nous refuserons évidemment cette résolution aussi.

En ce qui concerne les résolutions qui ont été déposées par Mme Von Braun, nous allons adhérer à la première, qui, effectivement, relève du bon sens. En ce qui concerne la seconde, il y a cette tentation, qui n'est pas nouvelle dans ce Conseil communal, de chercher à faire adopter par voie de résolution ce qu'on a par ailleurs réclamé par voie de postulat. Nous considérons que le débat doit avoir lieu de manière ordonnée et conduite, et en tout cas pas un peu à la volée comme ça, ou au détour d'une interpellation urgente et de résolution. Ce débat doit avoir lieu lorsque nous aurons une réponse fournie par la Municipalité sur les postulats qui demandent ce qui est sollicité ici et pas un peu à la sauvette. Donc nous allons refuser cette résolution. En ce qui concerne la résolution Meinherz, oh surprise !, elle est inapplicable, donc nous nous y opposerons également.

En conclusion, j'aimerais quand même dire ici que l'UDC est attachée à la Police municipale de Lausanne, qui a notre confiance. Elle est évidemment la dépositaire du monopole de la force légale. Donc, à ce titre, elle est soumise à de hautes exigences en matière de rigueur et de professionnalisme. Mais à ce stade, il n'y a pas lieu ici de poser une sorte de présomption d'incapacité ou d'incapacité du personnel de la police de Lausanne de se comporter correctement de manière générale. Lorsqu'il y a des événements isolés qui se produisent et qui sont regrettables, ils doivent évidemment être traités aussi bien par la voie hiérarchique que, cas échéant, par la voie pénale, puisque la police, évidemment, en tant qu'organe de l'Etat, est soumise à la supervision des organes démocratiquement élus et de la justice. Mais il ne s'agit pas ici en tout cas de faire le procès de la police de Lausanne. Malheureusement, une fois de plus, ce Conseil communal se transforme en une espèce de tribunal d'accusation. C'est regrettable. Vous connaissez notre position sur les résolutions. Nous voterons en conséquence.

M. Johann Dupuis (EàG) : – Je voulais juste compléter quelque peu l'intervention de M. Benoît Gaillard, à laquelle je me rallie bien évidemment, mais juste sur un point qui me semble important. Il a mentionné un postulat qu'il a lui-même déposé, je crois, en 2019. Une simple recherche sur Agir me montre que le premier postulat demandant la création d'une instance indépendante pour les dépôts de plaintes date de 2009, mesdames et messieurs. Il y a près de quinze ans. Dépôt qu'on doit à M. Jean-Michel Dolivo. Un autre dépôt a été fait sur exactement la même thématique par M. Pierre Conscience en date de 2016 et, plus récemment, par M. Panchard en 2023. Ce n'est donc pas un postulat développé il y a quelques années, mais de nombreux postulats, dont le premier date de plus de quinze ans.

Et la réponse qu'on a dans le cadre de ce débat aujourd'hui par M. Hildbrand, c'est une réponse laconique qui nous dit que tout va très bien, qu'il n'y a pas de problème. Ça fait quinze ans qu'il y a des témoignages similaires à celui de M. Jaffar. La résultante de cela, c'est une réponse à une interpellation qui nous dit « nous avons pris les mesures nécessaires, tout va bien », quand bien même les mêmes témoignages se répètent année après année. Je trouve que c'est une situation désolante et moi, j'appelle de mes vœux à une réaction de la Municipalité, à des réponses un petit peu plus concrètes. Je rappelle aussi que ma camarade Franziska Meinherz a posé trois questions qui me semblent pertinentes et j'attends des réponses convaincantes de la part de la Municipalité.

M. Ilias Panchard (Les Verts) : – Tout d'abord, merci à notre collègue Jaffar pour son dépôt. Je réitère aussi la solidarité du groupe des Vertes et des Verts suite à la situation particulièrement scandaleuse et douloureuse qu'il a dû affronter. Je pense qu'il a dit l'essentiel dans son introduction.

Je ne suis ni étonné ni choqué par la réponse municipale, je suis plutôt lassé. Je pense que les personnes qui interviennent sur cette question depuis un certain nombre d'années ont été rappelées par plusieurs collègues précédemment, dont notre collègue Dupuis, en général, la réponse est relativement attendue. On a assez peu de critiques ou d'autocritiques, globalement, tout va bien, les mesures actuelles suffisent. Je pense que deux semaines pour ces éléments, ça me questionne un peu. Je pense que ces éléments auraient pu être apportés le jour même. Je crois que ça a été dit par l'interpellateur d'ailleurs. Je trouve que ce n'est pas à la hauteur de notre débat.

Peut-être un élément quand même, sans anticiper la défense de son propre dépôt, je pense qu'il faut souligner, suite aux interventions de nos collègues Bérard et Christe, je crois qu'ici, on a une interpellation qui est très générale et qui part d'une situation évidemment individuelle vécue, mais relisez les questions qui se sont posées, et d'ailleurs les réponses municipales, je crois qu'elle pose des questions qui sont très loin de simplement se concentrer sur le cas et cette situation individuelle. Le débat public mené par notre collègue Jaffar s'est assez vite distancié de sa situation en expliquant à quel point, justement, si lui, dans sa situation d' élu, décrit comme tel au policier en question, s'il est traité comme ça, ça questionne de façon beaucoup plus large. Donc je pense qu'on peut peut-être de votre point de vue l'accuser de beaucoup de choses, mais je pense qu'on ne peut en tout cas pas l'accuser d'avoir fait une interpellation ciblée uniquement sur sa situation personnelle.

Maintenant, un des éléments quand même de réponse, je pense qu'il n'y a pas grand-chose qui est tellement surprenant. Il y a un élément, par contre, qui me semble intéressant. Je suis assez d'accord avec toute la première partie, donc l'introduction de la réponse de la Municipalité, par contre, à un moment, la Municipalité, vers la fin de son introduction, dit « il ressort pleinement des prérogatives de la policière ou du policier de conseiller et de donner des explications à la personne lésée relative au processus ». Et le fait de mettre « conseiller », à mon sens, dans le cadre d'une réponse à une interpellation urgente, qui, justement, ça a été dit au dépôt de l'interpellation de la réponse de notre collègue Jaffar, le conseil allait bien au-delà du conseil, pour moi, cela sème un peu le doute et cautionne, à mon sens, une partie des réponses données par le policier qui est en cause. Qu'est-ce qu'on entend par « conseiller » ? A mon sens, cette partie de la réponse n'avait pas sa place dans cette réponse. Et si je me fie au Canton, qui explique aussi comment déposer une plainte pénale, sur le site, c'est mis : « le rôle de la police, en cas d'ouverture d'enquête, le policier ou la policière constate l'infraction, enregistre la plainte du lésé, recherche et exploite tous les éléments objectifs pouvant conduire à identifier et interpellier l'auteur d'une infraction, informe le procureur lorsque des éléments suffisants ont été recueillis ». Donc là, on n'a pas du tout cet aspect de conseil sur mesure, qui a été aussi dénoncé par notre collègue Meinherz. A mon sens, cette partie de la réponse n'est pas du tout satisfaisante.

Maintenant, voilà, cette grave situation, je crois que c'est de nouveau une alerte, pour ne pas dire une dérive qu'on peut questionner au sein de la police municipale, sans mélanger tous les sujets, mais je pense qu'on a aussi eu un certain nombre d'alertes ces derniers temps, en particulier concernant la situation d'un policier lausannois que j'ai dénoncé et qui va bien au-delà de son cadre de policier en vendant des insignes d'extrême droite. On a eu aussi globalement une réponse qui n'est, à mon sens, pas satisfaisante et qui, en tout cas publiquement pour l'instant, il y a une interpellation qui va, j'espère, avoir une réponse un peu plus rapide que d'autres dépôts de ce Conseil en attente, mais qui permet peut-être de questionner un certain nombre d'éléments. Je me demande si, sur ces questions, il y a encore un pilote dans l'avion. J'en suis, hélas, plus complètement sûr.

Je pense que se poser une telle question montre que la situation est relativement grave. Heureusement, on pourra prochainement débattre aussi, je pense qu'on peut le dire, de nombreux objets qui permettent enfin d'améliorer un certain nombre de pratiques et une partie du travail de la police, notamment le reçu récépissé lors des contrôles de police, l'introduction de la Bodycam, l'instance indépendante en matière de plaintes, cela a été dit, espérons que la troisième tentative soit la bonne.

Peut-être un dernier élément qui concerne notre collègue Bérard, évidemment qu'on parle d'une situation individuelle, mais la question est peut-être pour vous, à partir de quand une situation individuelle ou une somme de situations individuelles devient structurelle ou systémique ? Je pense que c'est un peu la question qui se pose ici. Et sur certains sujets, on peut penser à la mobilité, vous pensez à un automobiliste fâché dans cette ville, ça vous permet de dénoncer l'ensemble de la

politique municipale de mobilité. Et je crois qu'on en est aussi un petit peu là, et je pense qu'on ne peut pas partir du principe qu'ici, on n'a que la situation d'un conseiller communal socialiste qui se plaint du travail de la police. Je crois qu'on a un certain nombre de cas qui remontent régulièrement, et je crois que cette situation doit être prise au sérieux. Je vous remercie et, sur les résolutions, je pense que le groupe des Vertes et des Verts soutiendra l'ensemble des résolutions.

Mme Nawel Khemissa (EàG) : – Je n'aurai jamais l'éloquence que vous avez tous ici, donc je vous remercie pour votre écoute sur des termes simples que je vais utiliser. Je soutiens hyper absolument mon camarade qui vient de déposer cet objet super douloureux. J'ai juste envie de réagir sur deux aspects très importants, parce que j'ai été choquée d'entendre qu'on parle de cas isolés. Ça fait quarante ans que j'assiste qu'à des cas isolés. Le 21 juillet dernier, je suis allée déposer plainte contre une femme qui m'avait frappée devant ma fille. L'agent de police m'a fait à peu près ça. Il m'a d'abord découragée de porter plainte, il ne m'a pas correctement informée sur mes droits. Et puis ensuite, quand j'ai insisté, il m'a informée du fait qu'il ne pourrait pas prendre ma plainte tout de suite, qu'il pourrait la prendre dans trois semaines. Ce qui fait que j'ai évidemment écrit tout de suite une déposition pour ne pas oublier ce qui venait de se passer. Ensuite, j'ai entendu parler de la LAVI. Alors je trouve que c'est aussi très joli d'envoyer les gens à la LAVI, mais une fois qu'on a renoncé à porter plainte, on ne peut plus le faire. C'est dans un article de procédure du Code pénal – article 120, il paraît. C'est l'appointé 05/06 qui m'a dit ça. Donc, une fois qu'on a décidé ou renoncé à porter plainte, on ne peut plus. Donc on peut bien aller à la LAVI, c'est trop tard. Je n'avais rien d'autre à dire, juste que ça m'a agacé.

Mme Ariane Morin (Les Verts) : – Je dois dire que quand j'ai lu les faits qui ont été relatés à propos de ce qui est arrivé à M. Jaffar, je ne cache pas que j'ai été extrêmement choquée. Vraiment, je n'ai pas de raison de mettre en doute ce qui lui est arrivé, mais j'ai été choquée. J'ai été choquée et je n'étais même pas bien en lisant ces faits. Et je le dis, je n'étais pas bien parce qu'en fait, moi, comme juriste, comme professeure de droit, je respecte le rôle de la police. Je reconnais et je pense qu'il est fondamental dans un Etat de droit. Et c'est la raison pour laquelle j'ai été profondément choquée en lisant ce qui lui était arrivé. Malheureusement, je pense aussi que ce n'est pas forcément un fait isolé. Et même si c'est un fait isolé, c'est grave. Pourquoi ? Eh bien, ça a été dit par un de mes préopinants, l'élément fondamental pour que la police, pour que les forces de l'ordre puissent faire leur travail et pour que l'Etat de droit puisse fonctionner, c'est la confiance.

Alors, on a rappelé à juste titre dans les résolutions, que je soutiens sans réserve, qu'il y avait d'autres moyens de déposer plainte que de s'adresser directement au poste de police. Donc on peut imaginer qu'une personne qui est mal reçue, comme c'était le cas de M. Jaffar, eh bien, qu'elle dépose alors une plainte par écrit. Mais, le problème, c'est que c'est la même police qui fait l'enquête. Quelle confiance voulez-vous avoir dans tout le processus pénal si, dès le départ, elle est sapée par des comportements comme celui qui nous est rapporté ? Quelle confiance voulez-vous avoir dans une ordonnance de classement qui sera peut-être parfaitement fondée ? Mais quelle confiance voulez-vous avoir dans celle-ci si, à la base, il y a des comportements tels que celui qui nous est rapporté ?

Pour moi, ce n'est pas mettre en cause, ce n'est pas critiquer l'existence de la police, c'est, au contraire, montrer qu'on est attachés à une police qui fonctionne, à une police qui puisse faire son travail, qui est fondamental, puisque c'est elle qui est chargée des enquêtes lorsqu'une plainte est déposée. Donc je me permets vraiment de souligner cela. Pour moi, ici, on n'est pas du tout dans un débat gauche-droite, on est dans une réflexion fondamentale sur le fonctionnement normal des institutions, de certaines institutions les plus importantes dans notre société.

M. Fabrice Moscheni (UDC) : – Ce débat est très intéressant dans le sens que, quand on pense que certains d'entre vous, d'entre nous, veulent remettre en cause l'existence de la police, on voit que la police est nécessaire, que l'on soit de gauche ou de droite, et particulièrement quand une injustice est commise.

Par rapport à ce qui s'est passé avec l'interpellateur, je crois qu'effectivement, c'est quelque chose qui doit être puni, et qu'une telle chose, si elle est avérée, doit être punie par la voie hiérarchique. Maintenant, la question qui se pose, effectivement, est-ce que c'est structurel ou pas ? Est-ce que c'est un cas singulier ou est-ce que c'est structurel ? C'est, je pense, vraiment le fondement, en fait, de la question, et c'est vrai que nous, à l'UDC, on a une vision par rapport à la manière dont travaille

la police en général, beaucoup plus positive et, je dirais, avec une meilleure gouvernance que ce que peut-être la gauche ici, ou certaines personnes de gauche prétendent dénoncer.

J'ai beaucoup de sympathie pour ce qui s'est passé pour M. Jaffar, parce que je pense qu'effectivement, il est absolument intolérable que quelqu'un, sur la base de son origine, de son opinion politique ou de la catégorie de personne à laquelle il appartient se fasse insulter ou subisse une violence. D'ailleurs, je voudrais quand même vous rappeler que certains d'entre nous, de droite, subissons aussi ces violences à Lausanne. Personnellement, j'ai eu sur ma tête une cible dessinée avec « facho » à côté lors d'une élection, et M. Christe et d'autres ici aussi, à l'UDC, ont eu ce délicieux plaisir d'être traités publiquement de fachos devant leur famille et leurs enfants. C'est une violence aussi qui n'est effectivement pas agréable à voir quand on passe en voiture le matin ou en vélo quand on est en vélo. Effectivement, les insultes liées aux opinions politiques sont des insultes qui doivent être dénoncées, que l'on soit de gauche ou de droite.

Mesdames et messieurs, à l'UDC, nous pensons qu'il y a peut-être certains policiers qui font mal leur travail et, s'ils le font, ils doivent être dénoncés et punis, mais la grande majorité des policiers font bien leur travail. Et je crois aussi que ces gens ont le droit au respect, ont le droit d'être respectés et doivent être protégés des insultes et des violences qu'ils subissent. Dans ce sens, à l'UDC, dans le sens de ce qui est porté et amené par M. Jaffar, on pense aussi que ces personnes doivent avoir une certaine protection par rapport à des insultes qui sont lancées par certains milieux, entre autres le fameux acronyme ACAB. Donc, dans ce sens, et en espérant qu'on aura le soutien de ce Conseil, nous déposons une résolution. Dans cette logique, de respect mutuel, on aimerait aussi que les policiers qui font bien leur travail, en majorité, soient respectés et ne soient plus insultés par cet acronyme qui est porté par certaines mouvances politiques.

Résolution Moscheni

Le Conseil communal souhaite que la Municipalité dénonce les insultes selon l'acronyme ACAB que les policiers subissent et fasse effacer les tags ACAB.

M. Benoît Gaillard (soc.) : – Je m'excuse d'intervenir à nouveau. Cette fois-ci, je vais essayer de m'éviter la cloche. Mais on ne peut quand même pas laisser dire tout et n'importe quoi. Honnêtement, madame Bérard, monsieur Christe, avec toute l'estime que je vous porte, je ne sais pas si c'est de la distraction ou si vous faites exprès – quoique j'ai des fois ma petite idée –, mais ça n'élève vraiment pas le débat quand vous formulez des critiques qui sont totalement infondées. Je ne sais pas si les interventions étaient écrites avant que nous nous exprimions, mais c'est un peu l'impression que ça donnait. C'est toujours assez mauvais pour la qualité de l'échange démocratique.

Je me suis fait le relais d'un groupe de trente personnes, le groupe principal de la gauche dans ce Conseil, en disant explicitement que nous avons besoin de la police, mais que la centralité de cette institution implique qu'on lui applique des standards élevés. Voilà ce que j'ai dit. Je regrette profondément que vous cherchiez à transformer la critique politique d'une partie de l'administration communale qui exerce des tâches particulièrement importantes en supposé procès de la police. Car voyez-vous, mesdames et messieurs, nous pensons, nous, que les policiers ont une fierté de leur métier, qu'ils ont aussi envie d'être jugés à un standard élevé. Nous pensons même – c'est un peu audacieux – que les caresses électoralistes de l'UDC ou les outrances du PLR les laissent froids et qu'ils et elles ne demandent pas mieux que de disposer d'un cadre plus clair et, pourquoi pas, de voir se présenter à eux des plaignants mieux informés pour pouvoir faire leur travail encore un peu mieux au service de la population. Il faut une police dont les policiers soient fiers et dont la population puisse aussi être fière. Voilà, mesdames et messieurs, le respect sérieux, mais, oui, exigeant, que nous portons à la police.

Mme Nawel Khemissa (EàG) : – La police fait un travail difficile, et même très difficile. C'est un travail exigeant. Je pense que, justement, l'appointé qui a pris ma plainte était juste insuffisamment expérimenté. Ça ne veut pas dire qu'il faisait mal son travail, ça veut dire qu'il avait besoin qu'on continue à le former. Du coup, nos échanges ont été intéressants, parce qu'il a pu entendre ce que je lui disais, après m'avoir d'abord proposé de prendre ma plainte par une collègue féminine qui peut-être saurait mieux m'écouter. J'ai insisté pour que ce soit lui, parce que je pensais que, justement, il avait besoin d'entendre. La police fait un travail, je le répète, difficile, très difficile tous les jours. Et je pense qu'on a tous ici beaucoup de respect pour le travail des employés. Les policiers sont des prolétaires.

M. Mountazar Jaffar (soc.) : – J’ai quelques instants hésité à renoncer à ma prise de parole au vu des larges soutiens, pour lesquels je vous remercie.

Je tenais néanmoins quand même à prendre la parole pour remercier Mme Bérard et M. Christe. Vous faites, en fait, ce soir vraiment la preuve par A + B de cette culture du déni qui est systématiquement mise en avant, rapport après rapport, en Suisse. Quand on vous parle de problèmes structurels, on vous donne des chiffres de discrimination, les seules choses que vous avez à dire, c’est : cas particulier, on n’était pas là, on ne sait pas. Donc merci vraiment. S’il fallait le démontrer encore à l’ensemble de cet hémicycle, que ce déni, ce fort déni en Suisse existe. Il existe à Lausanne, mais malheureusement, il existe encore plus en Suisse au vu des rapports de force politique.

Effectivement, je n’ai pas souhaité être particulier. Ce n’est effectivement pas commun de partir d’un cas personnel pour venir en parler. J’ai fait exprès, justement, de monter en généralité en appuyant ces propos, mais vous l’omettez très volontairement, j’imagine.

Par rapport à la formation, non, ce n’est pas suffisant. Par rapport à la réponse qu’on a eue, trois jours de formation au centre de prévention de l’Ale, non, ce n’est pas suffisant pour être en capacité de faire face à différents cas de figure, des femmes, des hommes, des langues, des personnes qui ont vécu des traumatismes très particuliers. Ce n’est pas suffisant. C’est dans ce sens qu’on a déposé la première résolution.

Finalement, s’il y avait encore besoin de le prouver, étant donné que je suis moi-même allé à la police, on ne demande pas d’abolir la police, on est en train de demander une amélioration. On est en train de mettre en avant ces biais. On a besoin de la police et on veut justement la réformer. Et je pense que si je n’accordais aucun intérêt à l’importance du travail de la police, je ne perdrais pas mon temps à venir essayer de proposer des choses. Il y a tout un tas d’autres priorités, comme le logement, le social, qui pourraient nécessiter mon énergie. Donc voilà, je vous remercie encore une fois, toutes et tous.

M. Pierre-Antoine Hildbrand, municipal, Sécurité et économie : – Je vais essayer d’ordonner un certain nombre de points et de réponses par rapport aux remarques et questions qui ont été formulées.

D’abord, distinguer plusieurs éléments. Le premier, c’est celui de la solidarité, toute la compréhension que nous adressons à M. Jaffar par rapport aux injures racistes qu’il a reçues en réponse à certaines de ses prises de position. Le deuxième, c’est constater, comme ça a été dit dans la réponse de la Municipalité, que la prise en charge de sa plainte a été inadéquate. Et puis, se pose la question des différentes remarques que vous avez faites. La première, c’est que, comme de tradition et comme selon une saine répartition des choses, nous ne prononcerons pas sur les éventuelles sanctions, le suivi des cas individuels de personnel de l’administration communale. Ce n’est ni le moment ni le lieu.

Par contre, vous pouvez être rassuré sur certains éléments qui engagent non seulement la Municipalité, mais moi-même, remarques à certaines critiques justifiées qui ont été exprimées. Une démarche formelle d’administration, d’amélioration est en cours afin de revoir les modalités de prise en charge des dépôts de plainte. Il s’agit, pour le Corps de police, car échéant avec le Ministère public, de concrétiser des prises en charge différenciées. Cela passera à la fois par le renforcement de la qualité et de la rapidité de l’accueil, le triage, à l’exemple de ce qui se fait, par exemple, dans les différents services d’urgence, entre les cas les plus graves, et par un allègement des procédures, par exemple, en élargissant les possibilités de dépôt de plainte auprès d’un guichet virtuel en ligne, ou encore en diversifiant la composition des équipes dédiées. Nous ne faisons pas rien dans le domaine, contrairement à ce qui a été dit.

En outre, contrairement à ce qu’affirme le déposant, il ressort pleinement des prérogatives de la policière ou du policier de conseiller ou de donner des explications à la personne aisée relative au processus. Eh bien, l’orientation sur les centres LAVI, ça relève précisément du conseil. Les règles relatives aux assurances, pour la grande majorité des cas, qui sont des délits contre le patrimoine, comme cela a été dit, évidemment que ça relève du conseil. Les délais pour porter plainte, parce qu’il arrive que des personnes réfléchissent à porter plainte, pour de bons ou mauvais motifs, eh bien, elles font également partie des conseils que doivent donner les policières et les policiers.

Puis, je réfute aussi pleinement ce qui a été dit vis-à-vis de l'unité spéciale pour les victimes. Celle-ci prend très à cœur ses tâches. Des statistiques seront bientôt présentées pour dire qu'est-ce qu'elles font, comment elles se déplacent parfois à domicile, comment elles vont chez des tiers de confiance, comment on a ouvert un lieu hors poste de police pour prendre ces plaintes, et précisément que ces victimes de violences doivent être accompagnées de façon très spéciale. Je vous passe les difficultés particulières de prise de plainte pour des enfants, par exemple, dans lesquelles nous devons suivre des protocoles qui sont définis avec le Ministère public et sur lesquels il n'y a pas de marge de fantaisie ou de possibilité qui pourrait être faite par la police de Lausanne. Tout ça pour vous dire que nous devons distinguer le cas de la mauvaise prise en charge d'une plainte des cas de plaintes contre la police. Ca, c'est encore une autre difficulté qui n'est pas directement visée par la présente interpellation sur laquelle nous travaillons aussi, mais qui, là, dépend du Ministère public. Et il est évident que si les plaintes s'adressent à des policières ou des policiers lausannois, ce n'est pas la police de Lausanne qui va enquêter, c'est la police cantonale.

Voilà pour vous dire que nous prenons, contrairement à ce que d'aucuns peuvent dire, très au sérieux les différentes remarques qui peuvent être faites. Il y a des marges d'amélioration, c'est évident, comme toute activité humaine. Et rappeler aussi que nous n'avons pas en face de nous des personnes qui sont désincarnées. Les policières, les policiers sont représentatifs de la population avec les forces, les faiblesses, les capacités d'empathie parfois différenciées. C'est notre responsabilité de politiques de diversifier les équipes, des équipes dédiées et spécialisées.

Mme Franziska Meinherz (EàG) : – Je suis désolée d'encore prendre la parole à l'heure du repas et après M. le municipal, mais j'aimerais quand même réitérer les questions que le groupe Ensemble à Gauche a posées à la Municipalité et qui n'ont pas trouvé de réponse. Je vais dans l'ordre inverse cette fois. Première question, comment qualifie la Municipalité le traitement qu'a subi notre collègue Mountazar Jaffar lors de son dépôt de plainte ? Et reconnaît-elle que ce traitement correspond à une forme de discrimination raciste ? Deuxièmement, est-ce que la Municipalité, par le fait de quand même dire que les différents conseils qu'aurait donné cet agent de police n'étaient pas complètement déplacés, une forme de découragement de dépôt de plainte est tout à fait admissible ? Et puis, troisièmement, M. le municipal dit qu'il ne peut pas nous informer sur les mesures individuelles que la Municipalité entamerait, mais est-ce qu'il pourrait être un poil plus concret quant aux mesures pour adresser le problème de fond et structurel ?

M. Pierre-Antoine Hildbrand, municipal, Sécurité et économie : – Je renvoie au texte écrit de la réponse qui vous a été adressée.

Mme Patrizia Mori (UDC) demande l'appel nominal sur la résolution Moscheni.

La demande d'appel nominal étant appuyée par le nombre suffisant de voix, il y sera procédé.

La discussion est close.

Le Conseil, par 58 oui, 13 non, et 2 abstentions, adopte la résolution n° 1 de M. Jaffar.

Le Conseil, par 54 oui, 16 non, et 2 abstentions, adopte la résolution n° 2 de M. Jaffar.

Le Conseil, par 46 oui, 24 non, et 3 abstentions adopte la résolution de Mme Meinherz.

Le Conseil, par 72 oui, 1 non, et 0 abstention, adopte la résolution n° 1 de Mme Von Braun.

Le Conseil, par 46 oui, 24 non, et 3 abstentions, adopte la résolution n° 2 de Mme Von Braun.

A l'appel nominal, le Conseil, par 27 oui, 23 non, et 22 abstentions, adopte la résolution de M. Moscheni.

(insérer vote)

(insérer délibéré)

La séance est levée à 20 h 45.

TEXTE PROVISOIRE

Deuxième partie

Membres absents excusés : Mme Romane Benvenuti ; M. Pierre Conscience ; Mme Anna Crole-Rees ; Mme Valérie D'Acremont ; Mme Sima Dakkus ; M. Nicola Di Giulio ; Mme Olivia Fahmy ; M. Jean-Pascal Gendre ; Mme Alice Girardet ; M. Ngoc Huy Ho ; M. Nicolas Hurni ; M. Sébastien Kessler ; Mme Feryel Kilani ; Mme Gaëlle Kovaliv ; Mme Sevgi Koyuncu ; Mme Prisca Morand ; Mme Sarah Neumann ; M. Johan Pain ; Mme Esperanza Pascuas Zabala ; M. Jacques Pernet ; Mme Audrey Petoud ; Mme Agathe Sidorenko ; Mme Karine Roch ; Mme Anouck Saugy ; Mme Anaïs Timofte ; Mme Maurane Vouga

Membres absents non excusés : Mme Isabelle Bonillo ; M. Antoine Piguet ; Mme Clara Schaffer

Membres présents	71
Membres absents excusés	26
Membres absents non excusés	3
Effectif actuel	100

A 21 h 15, à la salle du Conseil communal, à l'Hôtel de Ville.

Postulat de Gafner Oleg (Les Verts) – DéVELOpper les places de parc couvertes pour les vélos

Développement

(insérer doc)

Discussion préalable

La discussion n'est pas utilisée.

(insérer délibéré)

Postulat de Mme Blanc Pauline (PLR) et consorts au nom de la Commission permanente des finances – Quel bilan et quelles perspectives pour les mesures d'assainissement financier de la Ville ?

Développement

(insérer doc)

Discussion préalable

La discussion n'est pas utilisée.

(insérer délibéré)

Postulat de Meinherz Franziska (EàG) et consorts – Un fonds de soutien pour les contestations de loyer

Développement

(insérer doc)

Discussion préalable

Un membre du Conseil demande le renvoi en commission.

La demande étant appuyée par le nombre suffisant de voix, le postulat est renvoyé à une commission.

Interpellation urgente de Mme Marlène Bérard (PLR) et consorts « Manque de personnel qualifié dans les crèches : la Ville est-elle aussi concernée ? »

Développement

(insérer doc)

Mme Marlène Bérard (PLR) : – L'interpellation urgente s'inscrit dans un constat qui semble être récurrent dans le milieu préscolaire et parascolaire, à savoir le manque de personnel qualifié pour la prise en charge des enfants. La pénurie et le manque de personnel semblent concerner tous les acteurs de ce domaine, que ce soit des acteurs privés ou publics. Ce constat est alarmant, sachant que la Ville de Lausanne emploie actuellement, ou est en tout cas à la tête de différentes structures pour l'accueil des enfants, que ce soit en préscolaire ou en parascolaire, et a annoncé envisager l'ouverture de nouvelles structures. Donc la question qui se pose ce soir, c'est de savoir si finalement la Ville est aujourd'hui en mesure d'assurer l'accueil de ces enfants et à l'avenir sera-t-elle en mesure d'accueillir ces enfants dans de nouvelles structures.

En parallèle, et c'est finalement la conséquence aussi de ce manque de personnel, c'est de savoir aujourd'hui où on se trouve en termes de demandes et d'offres. Est-ce que la Ville de Lausanne accuse un déficit du nombre de places conséquent ou pas ? Et puis, comment peut-elle répondre, finalement, à la demande des parents qui, aujourd'hui, seraient confrontés à une demande qui ne serait pas satisfaite ? C'est dans ce but-là que mon interpellation s'inscrit, à savoir d'essayer de comprendre, aujourd'hui, la Ville de Lausanne, dans quelle situation elle se trouve. Est-ce qu'on se trouve dans, premièrement, une pénurie de personnel qualifié ? Est-ce que cette pénurie va s'inscrire dans la durée ? Et puis, en deuxième lieu, est-ce que l'offre des places de crèche est en totale inadéquation par rapport à la demande ? Et comment peut-on répondre, finalement, dans le court terme, à la demande de parents qui ne seraient pas en mesure d'obtenir une place en crèche ?

Je vais du coup directement passer aux questions. Donc la première question qui se pose est « est-ce que des crèches municipales sont concernées par la pénurie de personnel qualifié en matière de petite enfance ? Et si oui, combien de crèches sont concernées par cette pénurie et combien de postes d'éducateurs doivent actuellement être repourvus ? Un nombre absolu et un équivalent plein temps, donc ces fameux EPT, par type de diplôme exigé par les directives cantonales, sachant qu'il y a différentes formations qui sont demandées, plusieurs catégories d'éducateurs pour l'accueil collectif de jour ? Et là, on a trois catégories, les éducateurs de l'enfance, les assistants socio-éducatifs et les APE que l'on regroupe sous autre personnel encadrant.

Réponse de la Municipalité

M. David Payot, municipal, Enfance, jeunesse et quartiers : – Merci à Mme Bérard pour cette interpellation et l'occasion de traiter un enjeu qui est bien sûr important. En réponse au préambule de l'interpellation, j'aimerais rappeler que le réseau-L, c'est donc naturellement un accueil préscolaire, parascolaire et un accueil en milieu familial. Ce sont presque 7000 places qui sont offertes pour plus de 8000 enfants qui sont accueillis. Les rapports-préavis que nous avons déjà évoqués ce soir prévoient aussi le développement d'environ 560 places en préscolaire et plus de 1100 places parascolaires.

Quelques précisions concernant l'augmentation de la demande et ses motifs, alors que l'interpellatrice relevait la baisse du nombre de naissances à Lausanne. Il est utile de dire que cette hausse de la demande est liée à deux facteurs : la hausse démographique d'une part,

l'augmentation du taux de recours d'autre part. Ce sont des éléments qui sont détaillés dans le rapport Microgis 2021, qui est annexé à la réponse au postulat Gaillard. La hausse démographique, c'est à la fois naturellement le nombre de naissances, mais c'est aussi le solde migratoire intercommunal, et il vaut la peine de relever qu'un tiers des familles avec enfants entre 0 et 4 ans déménagent, ce qui implique aussi que 18% changent de commune. Du coup, nous avons historiquement plutôt un exode des familles avec des petits-enfants de la Ville de Lausanne, des enfants en âge préscolaire, tendance qui probablement s'atténuera avec le développement de nouveaux quartiers et d'une offre plus abordable pour les familles et plus adaptée à leurs besoins.

L'autre facteur de hausse, c'est donc l'augmentation du taux de recours, qui est dû d'une part à la hausse du taux d'occupation professionnelle, qui concerne en particulier les femmes, et qui, puisqu'elles assument souvent aussi les tâches de garde d'enfants, les tâches éducatives, se retrouvent confrontées à des problématiques de conciliation. Et puis l'autre facteur qui explique l'augmentation du taux de recours, c'est la diminution des solutions de garde informelles qui peuvent être pratiquées. Cela, c'est pour les éléments qui sont relevés par Microgis. J'y ajouterai aussi le fait qu'il y a visiblement une confiance des familles dans les bienfaits de l'accueil de jour pour les enfants, et qui fait aussi que les demandes dépassent désormais les besoins de stricte conciliation. Naturellement, c'est un point qu'on peut considérer comme tout à fait positif.

Les plans de développement qui sont exprimés dans les rapports préavis 2022/24 et 2023/35 prévoient de pouvoir identifier les besoins à long terme, les localiser au sein de la ville. Ensuite, les enjeux auxquels il faut répondre, c'est de garantir les ressources financières qui passent par les budgets annuels, les solutions constructives, avec en priorité des recherches de surfaces adaptées, et puis de garantir aussi les ressources humaines. C'est là aussi tout l'enjeu de trouver le personnel avec un cadre fixé par la Loi sur l'accueil de jour, qui implique 80% de personnel formé dans le domaine préscolaire et 50% dans le domaine parascolaire, le personnel considéré comme formé étant réparti entre les CFC d'assistants socio-éducatifs et les formations tertiaires en ES, et HES.

Peut-être est-il utile de rappeler, toujours par rapport au préambule, qu'officiellement, la loi ne prévoit pas d'obligation de répondre à l'ensemble de la demande. Elle prévoit, en termes de parascolaire, l'obligation pour les communes d'avoir une offre, mais qui n'a aucun besoin d'être proportionnée à la demande. Et puis, en matière préscolaire, elle encourage le développement d'une offre, mais ne fixe aucune obligation en la matière. Naturellement, ça n'atténue pas la volonté de la Ville de Lausanne de pouvoir répondre à l'ensemble de la demande, tout en reconnaissant que ça nécessite encore les développements qui ont déjà été annoncés.

La préoccupation sur la pénurie de personnel figure aujourd'hui en première page du *24 heures*. Elle est partagée et travaillée depuis plusieurs années au sein du réseau-L. Elle est évoquée avec les écoles qui forment le personnel qualifié, avec les acteurs cantonaux et aussi au sein de la Fédération des réseaux d'accueil de jour de l'enfance et de sa commission formation. C'est un enjeu qui est identifié au niveau suisse avec le SECO, notamment, qui anticipe une croissance importante dans le secteur de la santé et de l'action sociale, ce qui montre aussi le développement des places de travail qui sera nécessaire. Au sein du réseau L, la pénurie ne se manifeste pas actuellement par l'impossibilité de repourvoir des postes ouverts, mais par une diminution du nombre de candidatures et par un manque parfois de personnel disponible pour des remplacements. Les réponses qui ont été développées à ce stade sont notamment l'organisation de pôles de remplacement pour l'accueil de jours pré et parascolaires afin de fidéliser le personnel, élément que vous avez eu l'occasion d'approuver dans le cadre du budget, et également dans le développement de places d'apprentissage au sein des structures de la Ville. Actuellement, 55 apprentis ASE sont en cours de formation. Onze d'entre elles et eux achèveront leur formation au cours de l'été 2024. Ce sont vingt-cinq nouvelles apprenties et nouveaux apprentis qui seront recrutés.

Mme Marlène Bérard (PLR) : – Je ne suis pas certaine que notre municipal a répondu à la première question, donc je me permets de reposer la question, à savoir d'obtenir les chiffres concrets pour savoir si les crèches en tant que telles gérées par la Ville de Lausanne sont concernées par cette pénurie de personnel et, si oui, quelle est la représentativité de ce manque en personnel qualifié ?

M. David Payot, municipal, Enfance, jeunesse et quartiers : – Actuellement, nous n'avons pas de structure que nous devons fermer par manque de personnel. Ça arrive historiquement en hiver, lorsqu'il y a de fortes proportions de malades, mais on n'a pas des manques tels qu'ils ont pu être

évoqués par les médias pour du personnel dans d'autres domaines du social. Actuellement, au sein des centres de vie infantine préscolaires, ce sont trois postes de personnel éducatif qui sont en cours de renouvellement pour un total de 1,95 EPT, avec une bonne perspective de pouvoir les repourvoir.

Mme Marlène Bérard (PLR) : – La question numéro 2 concerne les salaires. Quel est le salaire annuel moyen et la classe salariale moyenne d'un éducateur de la petite enfance engagé par la Ville de Lausanne ?

M. David Payot, municipal, Enfance, jeunesse et quartiers : – Alors, pour le personnel ASE, c'est donc du personnel qui est classifié en niveau 5 et en moyenne avec un échelon 7. Cela correspond à un salaire, sur treize mois de 70 439 francs à 100%. Pour le personnel avec une formation tertiaire, ES ou HES, c'est un positionnement de niveau 7. Là aussi, avec une moyenne de 7 échelons, nous arrivons à un salaire, sur treize mois et à 100%, de 79 444 francs.

Puisque nous arrivons à la partie où les chiffres commencent à s'accumuler, peut-être est-il utile de dire que je pense, d'une part, vous donner les chiffres que nous avons pu développer qui concernent les CVE municipaux, mais, en principe, pas l'ensemble des structures privées subventionnées. Les chiffres pourront être aussi mis par écrit et transmis d'une part à l'interpellatrice, d'autre part à la Commission consultative de la petite enfance, qui se réunira la semaine prochaine.

Mme Marlène Bérard (PLR) : – Merci, volontiers pour la transmission de ces éléments chiffrés. Je pense que, comme pour la question numéro 1, une réponse écrite serait bienvenue. La question numéro 3 : quelle est la masse salariale brute 2022 des éducateurs de la petite enfance engagés par la Ville dans les structures suivantes : dans les crèches municipales, dans les UAPE et dans les APEMS ?

M. David Payot, municipal, Enfance, jeunesse et quartiers : – Dans les crèches municipales, le total des charges salariales, incluant le personnel de direction, le personnel éducatif et les charges sociales, s'élève à 30 378 437 francs. Dans les UAPE, il est de 7 727 246 francs. Et dans les APEMS, il est de 18 066 607 francs.

Mme Marlène Bérard (PLR) : – Quel est le coût brut par crèche avant déduction du prix payé par les parents de la place gérée par la Ville de Lausanne en distinguant les coûts relatifs à la masse salariale, au loyer, au repas, au coût de la structure, à la gestion administrative, etc.

M. David Payot, municipal, Enfance, jeunesse et quartiers : – Cela peut être résumé en un tableau de seize lignes et cinq colonnes, donc je propose de ne donner que les totaux, les documents étant transmis par la suite. Les charges totales représentent 45 582 377 francs. A peu près 80% sont constitués par la masse salariale – 36 869 553 francs. Dans les autres rubriques, par ordre d'importance, nous avons les charges locatives – 3 852 000 francs –, le coût des repas 2 138 000 francs –, la gestion administrative – 1 544 000 francs – et les biens services et marchandises – 1 177 000 francs.

Mme Marlène Bérard (PLR) : – A combien se chiffre l'évolution des coûts d'une place de crèche entre 2012 et 2022 et à quel facteur, si une évolution devait être apparente, est-elle due ?

M. David Payot, municipal, Enfance, jeunesse et quartiers : – Le coût de place préscolaire en 2013 était de 36 070 francs. Il s'élève en 2022 à 41 010 francs, soit une hausse de 13,7%. Dans le temps limité que nous avons eu pour cette analyse, on peut en tout cas invoquer un certain nombre de facteurs. D'une part, la revalorisation du personnel éducatif dans le cadre d'Equitas entre 2017 et 2019, avec à peu près 5% d'augmentation de la rémunération. D'autre part, l'amélioration des conditions d'emploi des auxiliaires et leur stabilisation entre 2021 et 2022, qui représente environ 2,53%. Au niveau des surfaces locatives, les nouvelles structures ayant des prix au mètre carré généralement plus élevés que les anciennes font également augmenter la moyenne. Et puis, par ailleurs, il faut relever que le taux d'encadrement légal est plus élevé pour les bébés que pour les enfants plus âgés et que, comme les nouvelles structures offrent proportionnellement plus de place aux bébés, elles nécessitent donc aussi plus de personnel.

Mme Marlène Bérard (PLR) : – La question numéro 6 : quel est le nombre de postes de travail en UT qui est nécessaire pour assurer le respect de la réglementation cantonale en matière de prise en charge pré- et extrascolaire dans les structures municipales ?

M. David Payot, municipal, Enfance, jeunesse et quartiers : – C'est plutôt un processus qui est défini que des chiffres globaux, dans le sens où le nombre de postes dépend de différents facteurs. Le premier est donc le taux d'encadrement, qui doit être toujours assuré au regard de l'OAJE pour les enfants qui sont effectivement présents. Pour rappel, le taux d'encadrement est donc de 1 pour 5 en nurserie, 1 pour 7 pour les trotteurs, 1 pour 10 pour les moyens, et en parascolaire, de 1 pour 12 entre les 1 et 4P, de 1 pour 15 pour les 5 et 6P, 1 pour 18 pour les 7 et 8P. La Ville de Lausanne, pour rappel, applique le taux de 1 pour 12 pour les 1 à 6P, avec notamment l'opportunité de pouvoir ainsi avoir des groupes mixtes, 3 à 6P, et de ne pas avoir des structures séparées pour les 3, 4 et les 5, 6 P.

Un des autres facteurs de variation, c'est l'amplitude horaire de l'accueil demandé, la variation de la demande au long de la journée. Typiquement, au parascolaire, la demande se concentre en général sur la plage de midi, mais avec une proportion variable sur les autres places. S'ajoutent naturellement les remplacements des absences maladie, certaines exigences de l'OAJE spécifiques à certains lieux et la prise en charge des enfants à besoins spécifiques. En résumé, c'est donc à chaque ouverture de structure que la dotation est calculée en fonction de ses spécificités. Elle est ensuite ajustée, si nécessaire, durant l'exploitation de la structure.

Mme Marlène Bérard (PLR) : – La question n° 7 : combien de dérogations la Ville de Lausanne a dû transmettre à l'autorité cantonale en raison d'un nombre insuffisant d'éducateurs dans les crèches municipales par type de diplôme, à savoir éducateurs de l'enfance, assistants sociaux éducatifs et APE ? Combien sont encore en cours et faut-il s'attendre à ce que d'autres demandes de dérogation soient demandées ?

M. David Payot, municipal, Enfance, jeunesse et quartiers : – L'inventaire demanderait de pouvoir reprendre les données de chaque structure, et donc, ce n'est pas en chiffres qu'il peut être donné. Par contre, on peut dire qu'il existe des demandes de dérogation ponctuelles, qui sont en général d'un mois ou deux, dans le cadre de départs de personnel et en attendant le réengagement de nouvelles personnes. Elles sont des dérogations qui concernent non pas le taux d'encadrement, mais la proportion de personnel avec les formations reconnues. Et puis il n'y a pas de changement dans la proportion de dérogations prévues. Ce n'est ni souhaitable ni possible au vu des exigences de l'OAJE.

Mme Marlène Bérard (PLR) : – Est-ce que certaines structures sont dotées de plus de personnel diplômé que ce qu'exigent les directives cantonales pour l'accueil collectif de jour des enfants ? Et si oui, dans quel type de diplôme et pour quel pourcentage par structure et au total ?

M. David Payot, municipal, Enfance, jeunesse et quartiers : – Pour rappel, les exigences sont donc fixées par le règlement de la Loi sur l'accueil de jour de l'enfance pour le préscolaire, avec un minimum de 80% de personnel formé, dont 40% avec une formation tertiaire et 40% avec une formation CFC. Et puis pour le parascolaire, ce sont 50% de personnel formé qui sont exigés. Il s'agit là de minima qui doivent être garantis en tout temps, sauf les exceptions évoquées pour la question précédente. Le but est de ne jamais être en deçà, mais de pouvoir aussi être régulièrement au-dessus. Dans les CVE municipaux, du coup, le taux de 80% est naturellement toujours respecté.

Pour le parascolaire, la part de personnel formé est d'environ 60%, et parmi les raisons qui amènent à dépasser les exigences minimales, on peut citer l'obligation de pouvoir maintenir le taux de personnel formé, y compris en cas d'absence maladie ou de départ, le fait d'avoir une politique de formation active et donc d'avoir besoin de personnel formé pour pouvoir former les autres. Et puis le fait que le cadre prévoit, en particulier pour le parascolaire, qu'il y ait toujours une majorité de personnel formé, donc par exemple une structure de 36 places nécessite trois professionnel-le-s, deux formé-e-s et une non formée, soit deux tiers de personnel formé. Naturellement, le personnel formé permet aussi des bénéfices en termes de qualité de l'accueil et de stabilité du personnel.

Mme Marlène Bérard (PLR) : – Donc, si je vous comprends bien, pour cette question-là, au fond, l'ensemble des structures dépassent le minimum légal requis par la loi cantonale ?

M. David Payot, municipal, Enfance, jeunesse et quartiers : – Oui.

Mme Marlène Bérard (PLR) : – La question numéro 9. Combien de demandes de placement en crèche d'enfants de 0 à 4 ans de parents domiciliés sur la Commune de Lausanne sont actuellement non satisfaites en nombre de places et en pourcentage total ?

M. David Payot, municipal, Enfance, jeunesse et quartiers : – En reprenant les chiffres de la liste d'attente centralisée au 31 juillet 2023, par ailleurs accessible dans la réponse à la résolution Kilani diffusée cet automne, au 31 juillet 2023, nous avons donc 1258 demandes enregistrées, dont 811 qui sont avec une date d'accueil ultérieure à la date de référence, qui concerne des enfants qui ne sont pas encore nés, en congé maternité, typiquement, et pour lesquels on ne peut pas dire qu'il y a un manque de place à l'heure actuelle. Et puis 447 enfants avec une date d'accueil souhaitée dépassée, donc qui dénote là un manque de place. Et sur ces 447 enfants, 186 ont une demande pour des motifs de conciliation et 261 pour des motifs de socialisation et prévention.

Si l'interpellatrice souhaite un pourcentage, mais c'est un exercice qui peut être relativement hasardeux, disons que si on compare les 186 demandes pour des motifs de conciliation avec date d'accueil dépassée et qu'on les rapporte aux 3452 enfants accueillis, cela représente 95% de réponse aux besoins de conciliation.

Mme Marlène Bérard (PLR) : – N'étant pas une grande championne des chiffres, si je vous comprends bien, sur les 447 enfants dont la date de demande a été dépassée, il y en a donc 186 qui sont pour des besoins de conciliation. Il y a 180 enfants pour des raisons de compatibilité avec l'horaire des parents qui n'est pas satisfaite. C'est comme ça qu'il faut le comprendre ?

M. David Payot, municipal, Enfance, jeunesse et quartiers : – 186 enfants pour lesquels les deux parents ont une activité professionnelle ou de formation et pour lesquels une place n'a pas été proposée à la date d'accueil souhaitée.

Mme Marlène Bérard (PLR) : – Mais sur ces 186 enfants, est-ce que ça concerne le 100% de la demande ou potentiellement ça peut concerner qu'un jour ou un autre de la demande ? Est-ce que parmi ces 186, est-ce que la demande peut quand même être partiellement satisfaite ?

M. David Payot, municipal, Enfance, jeunesse et quartiers : – Alors les enfants qui sont accueillis ne figurent plus dans la liste d'attente. Donc les enfants qui figurent sur la liste d'attente sont ceux pour lesquels aucune solution n'a été proposée.

Mme Marlène Bérard (PLR) : – Quelle est la répartition du nombre de places manquantes en nombre de places et en pourcentage total selon les directives cantonales pour l'accueil collectif de jour des enfants au total et par jour et de la semaine en fonction des âges des enfants et ces fameuses trois catégories, nursery, trotteur et les grands.

M. David Payot, municipal, Enfance, jeunesse et quartiers : – La liste d'attente fait figurer, dans les enfants avec besoin de conciliation et date d'accueil souhaitée 109 bébés, 48 trotteurs et 29 moyens. Autant de chiffres qui peuvent aussi être donnés pour les besoins de socialisation et prévention ou pour les enfants avec une date d'accueil souhaitée qui n'est pas encore dépassée. Ces chiffres se trouvent également dans la réponse à la résolution Kilani.

Mme Marlène Bérard (PLR) : – Combien de places de crèche sont actuellement disponibles en nombre d'enfants et en pourcentage total dans les crèches municipales par jour de la semaine et par groupe ? Toujours ces fameux trois groupes, nurseries, trotteurs et grands ?

M. David Payot, municipal, Enfance, jeunesse et quartiers : – A ce jour, il n'y a pas de places disponibles, à proprement parler, en lien avec les directives d'attribution des places. Le taux de couverture est naturellement inférieur à 100%. Il est donc, en Ville de Lausanne, statistiquement autour de 85%, ce qui est légèrement plus élevé que la moyenne cantonale, mais le pourcentage de places vacantes est dû à des plages horaires limitées dans la semaine qui ne correspondent pas à des demandes identifiées.

Mme Marlène Bérard (PLR) : – Combien de demandes de prise en charge extrascolaires, cette fois-ci pour des enfants scolarisés en 1 et 2P, de parents domiciliés sur la Commune de Lausanne sont actuellement non satisfaits ?

M. David Payot, municipal, Enfance, jeunesse et quartiers : – Ce sont 184, dont 82 pour des motifs de conciliation.

Mme Marlène Bérard (PLR) : – Quels sont les critères retenus par le BIP pour allouer les places en crèche en UAPE dans les APEMS ?

M. David Payot, municipal, Enfance, jeunesse et quartiers : – Les places sont attribuées par les directions des structures d'accueil sur la base d'une procédure d'attribution des places qui est

présentée en ligne sur le site de la Ville de Lausanne. Il y a une première catégorie de critères qui sont attribués lors de l'inscription par le Bureau d'inscription aux parents, où les parents s'annoncent pour le préscolaire. Ces critères sont la date d'inscription, le motif de la demande, en fixant une priorité pour la conciliation, puis la prévention et la socialisation. Et puis, il y a une deuxième catégorie de critères qui sont pris en compte par les directions au moment où une place se libère pour la proposer aux parents. Ces critères sont d'une part un enfant de la fratrie qui est déjà accueilli dans une structure d'accueil de jour, l'âge de l'enfant et la correspondance des jours de fréquentation demandés avec ceux qui sont disponibles.

Mme Marlène Bérard (PLR) : – Est-il correct que le BIP met en garde les parents qui n'accepteraient pas une place dans une crèche municipale de ne pas obtenir de place en UAPE le jour où leur enfant débutera l'école ?

M. David Payot, municipal, Enfance, jeunesse et quartiers : – Non, il s'agit probablement d'une compréhension un peu différente d'un enjeu de la liste d'attente, à savoir que si une famille fait une demande d'accueil et qu'il lui est proposé une place qui correspond en tout point à sa demande, et que la famille refuse cette offre, à ce moment-là, il est considéré que la date d'inscription n'est plus la date où les parents se sont annoncés, mais le moment où une place a été proposée qui a été refusée. Et donc, ça fait que des parents peuvent se retrouver à perdre leur niveau de priorité sur l'ordre d'arrivée des demandes.

Mme Marlène Bérard (PLR) : – Je constate à la réponse qui a été donnée aux différentes questions qu'au fond, aujourd'hui, à Lausanne, si on cumule en termes de conciliation, donc, autrement dit, les places qui sont aujourd'hui nécessaires pour des parents qui travaillent et qui n'ont pas de solution de garde, le nombre de places manquantes, que ce soit en crèche ou en parascolaire, s'élève à 370 demandes qui ne sont pas satisfaites. On est naturellement largement inférieur à la volonté municipale de développer l'accueil, que ce soit en crèche ou en parascolaire, ce qui est plutôt la bonne nouvelle, parce qu'avec le plan prévu par la Municipalité à très court terme, on devrait pouvoir remplir le 100% des demandes. Toujours est-il qu'aujourd'hui, on a près de 400 familles, ou peut-être un peu moins s'il y a deux enfants parmi ces familles, enfin il y a quand même 370 enfants qui n'ont aujourd'hui pas de solution de garde pour des parents qui en ont besoin.

Face à ce constat, il y a deux analyses qu'on peut faire. La première, c'est l'alarme qui doit s'allumer n'est pas aussi dramatique que celle que la Municipalité nous vend depuis longtemps, et pour laquelle un budget très conséquent pour la petite enfance est voté. Le deuxième, c'est qu'il qui manque quand même 400 places aujourd'hui pour que ces enfants puissent être pris en charge. Et pour pallier ce problème, le groupe PLR déposera prochainement un postulat, qui visera à subventionner en lieu et place de la création d'une nouvelle structure les places de crèches. Savoir que si dans une structure privée une place de crèche devait être disponible, eh bien, l'idée serait de pouvoir financer cette place de crèche pour que l'enfant, le parent plutôt qui a besoin de cette place, puisse très rapidement pouvoir bénéficier de cette disponibilité-là, disponibilité qui pourra à tout moment être vue, dès le moment que l'enfant commencera l'école ou que le parent atteindra un revenu qui ne nécessitera plus une intervention étatique. Donc ça, c'est la première chose.

La deuxième chose qui est assez flagrante au vu des réponses municipales, c'est le manque en personnel. On voit que la Ville engage au-delà des compétences qui sont requises par la loi cantonale pour la formation du personnel. Aujourd'hui, on sait, et cela a été relaté à plusieurs reprises par la crèche, que les structures ont de la peine à tourner. La Municipalité est aussi confrontée à ce problème, vu qu'elle doit demander des dérogations, dérogations qui, même si elles sont ponctuelles, restent problématiques par rapport à l'encadrement des enfants. A ce titre-là, le PLR déposera une résolution. Je vais devoir l'écrire. S'il y a d'autres interventions de prévues, je profiterai de rédiger. Il n'y a personne qui a souhaité prendre la parole ? J'encourage les membres de ce Conseil à prendre la parole pour soutenir cette excellente résolution, le temps que je puisse la rédiger.

Résolution Bérard

Le Conseil communal souhaite que la Municipalité réduise ses exigences en matière de formation du personnel actif dans les structures municipales afin d'assurer que les structures municipales ne soient pas dotées au-delà de ce qui est exigé par le cadre cantonal.

Discussion

Mme Françoise Piron (PLR) : – C'est une interpellation urgente. J'ai envie de poser une question suivante, puisqu'on parle de peut-être pénurie de personnel pour les crèches. Alors, j'aimerais savoir aussi la part de la mixité dans ces métiers. Est-ce que la part des hommes dans les métiers de la petite enfance a évolué et commence à évoluer dans ces métiers ces quelques dernières années, et quelle est la part ? Quand on manque de personnel dans un domaine, par exemple, je prends les métiers technologiques, eh bien, on a fait beaucoup d'actions pour promouvoir ces métiers auprès des femmes quand c'était dans des milieux masculins, et j'aimerais savoir ce qui est fait dans ce sens à la Municipalité de Lausanne pour favoriser des profils divers et la diversité de genre dans ces métiers.

Mme Alexandra Gerber (Les Verts) : – J'ai appuyé sur le bouton pour donner le temps de rédiger la résolution, mais j'aimerais dire mon insatisfaction avec cette interpellation urgente, avec tout cet exercice. Il me semble déraisonnable de poser quatorze questions très techniques et détaillées, avec des sous-questions, par oral, avec des réponses orales, et de demander aux conseillers et conseillères non seulement de comprendre, de retenir ces chiffres (je me suis donné beaucoup de peine, mais je n'ai pas saisi la moitié !), mais également de se livrer à une analyse immédiate de ceux-ci et d'en débattre sur le champ. Ce n'est juste pas sérieux. C'est typiquement un sujet qui appelle une réponse écrite, une demande écrite, pour pouvoir ensuite avoir une discussion sérieuse et sereine sur la base des chiffres qui nous ont été fournis.

Sinon, je retiens quand même quelques réponses plutôt rassurantes : il n'y a pas de structures qui ont dû fermer, et nous remplissons ou même sur-remplissons les exigences cantonales. Après, il reste les problèmes de pénurie de places de crèche, de listes d'attente et tout ça. Nous en avons déjà discuté amplement à d'autres occasions.

Mme Paola Richard-de Paolis (soc.) : – Je suis passablement scandalisée par cette interpellation urgente. J'abonde dans le sens de Mme Gerber. Je trouve tout à fait inopportun de diluer en quatorze questions des thèmes qui sont quand même très importants, dont on traite depuis un certain temps. C'est enfoncer une porte déjà ouverte que de souligner le fait qu'il manque des places d'accueil. La réponse au postulat de Benoît Gaillard, sur lequel on a débattu il y a trois ou quatre semaines le disait déjà. Donc il me semble qu'un certain nombre d'éléments, on les a, et que ce ne sont pas ces réponses à l'instant, comme ça, vibrant de chiffres qui nous ennuiant, parce qu'on n'a pas le temps de les lire avec intelligence, qui va résoudre la question.

Si j'interviens, c'est par réaction par rapport à la diminution des normes cantonales. Je crois, madame, que vous ignorez totalement ce que veut dire une négociation entre partenaires sociaux. Vous êtes dans l'ignorance totale de ce qui a amené la Ville de Lausanne à poursuivre dans une tradition de qualité d'accueil par une qualification qui n'est pas minimaliste. Ça, c'est navrant de la part de quelqu'un qui, j'imagine, se positionne en termes de valorisation de ce qui est l'accueil des enfants. En tout cas, vous me verrez contre votre position le plus longtemps possible pour diminuer la qualité d'accueil, qui est au moins garantie en partie par les niveaux de formation et par les taux d'encadrement. Donc je vous dis toute ma déception par rapport à votre position, qui est des plus navrantes à ce sujet.

M. Benoît Gaillard (soc.) : – Gardons notre calme. Je ne sais même pas si Mme l'interpellatrice se rend compte qu'elle rouvre avec sa résolution, à 21 h 57, un sujet que nous avons traité dans le rapport-préavis de tout à l'heure concernant le parascolaire, et un sujet que nous avons traité dans le rapport-préavis sur le préscolaire et un sujet que nous avons traité dans le rapport-préavis sur le préscolaire il y a quelques semaines.

Je fais crédit à Mme Bérard que si elle s'était aperçue de cette contradiction, elle n'aurait pas manqué de dire qu'elle venait ici quelque part corriger par après une erreur du Conseil communal qui avait laissé passer l'expression par la Municipalité exactement des intentions qu'elle dénonce. Donc je dois malheureusement, et vraiment j'en suis le premier désolé, en arriver à la conclusion que, madame Bérard, chère collègue, vous n'avez même pas remarqué que votre résolution s'opposait aux conclusions et au contenu de deux préavis. L'un, si fraîchement voté par le Conseil que le délibéré n'est pas encore sorti, puisque c'était il y a deux heures, et puis l'autre voté il y a quelques semaines par notre Conseil. Alors face à, je crois, ce qu'on peut appeler un certain mépris, je ne sais pas si c'est du travail du Conseil communal ou des faits, je renonce à me prononcer sur le

fond de cette résolution. Mesdames et messieurs, le Conseil communal s'est prononcé par deux fois, proprement, sur des stratégies pour le préscolaire et le parascolaire. La question des normes d'encadrement était expressis verbis dans ces deux préavis. Il n'y a pas de raison maintenant, par une résolution improvisée et à laquelle on pourrait reprocher, malheureusement, un peu de dilettantisme, de revenir sur cette question.

Mme Carolina Carvalho (soc.) : – Je rejoins complètement de ce qui a été dit par mes collègues socialistes. Mon intervention est dans le même sens. J'annonce mes intérêts : je travaille pour l'OAJE, donc ce sont des directives que je connais très bien et je ne peux qu'inciter les membres de ce collège à refuser cette résolution. Personne n'a intérêt à diminuer la qualité de l'accueil de jour offert à Lausanne pour se contenter des minimums légaux, que ce soit pour le préscolaire ou pour le parascolaire, et utiliser l'excuse d'une pénurie de personnel qualifié qui n'est pas observée à Lausanne pour le faire ; c'est vraiment malheureux.

Mme Manon Zecca (EàG) : – En effet, on rouvre un débat qu'on a eu, et qu'on a eu même ce soir, en traitant du parascolaire. Toutefois, on ne va pas passer l'occasion de revendiquer exactement le contraire de ce qui est amené par Mme Bérard avec sa résolution, mais plutôt qu'on s'attaque aux sources du problème, donc à la pénibilité du travail, qu'on étudie cette pénibilité du travail et qu'on cherche, par tous les moyens, à améliorer les conditions de travail dans les structures d'accueil, que ce soit au pré et au parascolaire. Donc, dans ce sens, rapidement aussi, on a pu développer deux résolutions. Peut-être que c'est déjà possible de les projeter. Non ? D'accord, pas de souci. On s'opposera bien sûr à celle de Mme Bérard.

Résolution Zecca 1

Le Conseil communal souhaite que la Municipalité, en collaboration avec les structures d'accueil pré et parascolaire, fournisse davantage de places de formation, que ce soit d'apprentissage assistant·e socio-éducati·f·ve, qu'au niveau tertiaire en invitant les éducateurs et éducatrices à devenir praticiens formateurs-praticiennes formatrices et d'ouvrir des places de stages pour les étudiant·e·s.

Résolution Zecca 2

Le Conseil communal souhaite que la Municipalité mandate une étude sur la pénibilité du travail des équipes éducatives dans les structures d'accueil pré et parascolaire et, sur cette base, cherche activement à améliorer les conditions de travail du personnel.

M. Jean-Claude Seiler (PLR) : – Normalement, je ne dois pas prendre la parole, en ayant dirigé le Service d'accueil de l'enfance pendant vingt-cinq ans, mais, quand même, deux ou trois choses.

Mme Bérard demande dans son interpellation uniquement des explications sur des différences et des faits. Je reste quand même là-dessus. Moi aussi, je reste perplexe dans le fond des analyses, des expertises qui ont été faites par une entreprise, qui nous disent qu'il va manquer x milliers de places ou x centaines de places lorsque la population des bébés diminue depuis dix ans. Je signale juste ce petit problème. Donc demander des explications sur les différences et des faits n'est pas inadmissible.

Deuxièmement, il n'est aucunement question dans la résolution de Mme Bérard de diminuer les normes cantonales. Je le répète, si on remet la résolution devant, c'est de ne pas augmenter ces normes cantonales en termes de taux d'encadrement, etc. Là je pense qu'une réflexion doit être menée. Si dans la petite enfance il n'y a aucun problème de ce côté-là, elles sont respectées, elles devront l'être, dans le parascolaire, il est vrai qu'il y a eu des prises de position de la Municipalité, d'ailleurs à l'époque avec mon accord, de passer au lieu que ce soit de 11-15, soit un adulte pour quinze enfants, de rester à 11-12. Là il y a peut-être quelque chose.

La dernière chose pour terminer, il y a 3000 places à Lausanne en préscolaire. Aujourd'hui, on est à un taux de remplissage, si j'ai bien compris M. Payot, 85-86% ; 1%, c'est 30 places non occupées. Calculez. Je pense qu'un effort doit être fait dans les structures, qu'elles soient municipales ou privées subventionnées, pour atteindre ce 90% et pour accueillir tous les enfants qui en ont ce besoin. Aujourd'hui, je considère encore qu'il y a trop de places « non utilisées ».

Par contre, vous avez raison, nous devons intensifier la formation. On fait déjà beaucoup. Je crois qu'il y a à peu près, dans le réseau L, 110 ou 120 apprentis par année dans l'assistance socioéducative. Mais on peut encore mieux faire. En plus de ça, dynamiser cette formation parce qu'aujourd'hui, une assistance socioéducative qui a fini sa formation, qui fait deux ans son travail, va

vouloir faire un diplôme d'école supérieure, mais elle n'augmentera pas le nombre de professionnels. Donc là il y a un effort à faire qui est assez important. Excusez-moi d'avoir pris la parole, j'aurais dû de nouveau, comme la dernière fois, me taire, mais je ne pouvais pas laisser passer ces quelques informations que je tenais à vous donner.

Mme Nawel Khemissa (EàG) : – Probablement une prise de parole peu pertinente, mais c'était juste parce que j'ai besoin de relever, et M. Seiler le sait très bien, que les places qui ne sont pas occupées le sont aussi parfois pour soulager le travail des éducateurs et des éducatrices à cause du turnover important qu'il y a dans les équipes, des arrêts maladie, du manque de personnel, du nombre d'auxiliaires qui travaillent, quand parfois sur une équipe de travail on n'a qu'une éducatrice formée qui travaille avec deux ASE et trois ou quatre auxiliaires qui tournent. Donc c'est important de remplir ces places, je suis à 100% d'accord, il manque de place, mais on remplira le 100% quand probablement on aura toutes les conditions qui permettent aux travailleurs de faire leur travail correctement et d'accueillir les enfants de la meilleure qualité possible.

Mme Marlène Bérard (PLR) : – J'avoue être un petit peu étonnée ce soir que l'on me reproche d'oser poser des questions, alors que tous les groupes politiques ont systématiquement reproché au municipal en charge de la petite enfance lors des débats de ne pas fournir les informations qu'on lui demandait de nous fournir, et notamment les chiffres. Les chiffres qu'on a obtenus ce soir, c'est une première j'en suis assez heureuse, c'est la première fois qu'on les entend, notamment sur le nombre de vacances, sur le nombre de demandes qui sont formulées et qui ne sont pas satisfaites. Donc excusez-moi d'exercer mon droit de conseillère communale, à savoir d'obtenir des informations. Je suis heureuse de l'avoir fait ce soir. Le municipal a joué le jeu et nous a fourni plein d'informations qui sont utiles, qui auraient été certes utiles dans le débat qui nous a déjà occupés ce soir et par le passé, mais enfin ces chiffres-là ne nous avaient jusqu'alors pas été transmis, et donc ça me paraissait assez utile de le savoir pour pouvoir appliquer et développer une politique de la petite enfance qui soit saine.

Aujourd'hui, quand on me parle de mépris, mesdames et messieurs, le mépris je le ressens quand on me demande de me taire, parce que je demande simplement des informations qui ne viennent pas de nulle part, qui demandent simplement d'avoir un état des lieux sur ce qui se passe, et qui ne pose visiblement pas de problème à la Municipalité, vu qu'elle a pu me fournir ces informations. Pour ce qui est de la résolution formulée par Ensemble à Gauche, me semble-t-il que peu de groupes se sont exprimés sur cette résolution. Si on arrive à la projeter, ce serait bien. Cette résolution me paraît faire du sens. C'est effectivement important que dans l'accueil des enfants, que ce soit en pré ou en parascolaire, qu'on puisse avoir une diversité des personnes qui sont en charge des enfants. Je remercie Ensemble à Gauche pour cette proposition que je vous invite également à soutenir.

Mme Françoise Piron (PLR) : – J'avais posé une question à la Municipalité, mais je vais tout de suite vous dire que je dépose une résolution qui doit normalement être bientôt affichée. Ça va dans le sens du manque de personnel dans ces domaines, pour aller vers le sens de favoriser, d'avoir plus de vocations dans ces métiers, et c'est très important, je pense qu'il y a une marge de développement encore pour promouvoir la mixité dans ces métiers. Je souhaiterais déposer une résolution sur intensifier des actions pour que les jeunes hommes soient plus attirés par ces métiers et puissent venir aussi, parce que c'est ce qu'on fait quand on a un déséquilibre hommes-femmes dans certains métiers, dans certaines vocations. Ça va dans le sens de la résolution d'Ensemble à Gauche qui dit qu'il faut promouvoir aussi les formations, mais il faut aussi, en même temps, promouvoir la mixité auprès de l'ensemble de la population. Pour avoir de nouvelles vocations, on pourrait faire des actions de promotion qui sont liées à la petite enfance. Alors, j'ai rédigé ça très rapidement, donc vous avez compris l'esprit, j'espère, de cette résolution.

Résolution Piron

Le Conseil communal souhaite que la Municipalité favorise des actions de promotions des métiers liées à la petite enfance auprès des hommes.

M. David Payot, municipal, Enfance, jeunesse et quartiers : – Naturellement, par rapport aux enjeux de pénurie du personnel, ça nécessite à la fois d'avoir des mesures globales concertées avec les autres acteurs, parce que c'est un enjeu qui existe au niveau suisse. Il y a aussi notamment une étude de Savoir social qui est en cours par rapport aux professions du social et aux enjeux de pénurie et de renouvellement, d'assurer la relève dans ces professions. Ça demande à la fois de

pouvoir attirer des personnes pour entamer des formations, d'assurer leur formation et de maintenir les personnes qui sont formées au maximum dans la profession. Et puis, du point de vue de la Ville de Lausanne, d'être à son échelle un employeur actif dans le domaine de la formation, à la fois pour la formation initiale, à la fois pour la formation en cours d'emploi. De ce point de vue-là, ce sont naturellement des enjeux que nous partageons et sur lesquels on pourrait naturellement donner des détails.

Peut-être vaut-il quand même la peine de rappeler qu'actuellement, il n'y a pas de places qui ne sont pas repourvues par manque de personnel formé disponible. Là où il y a des groupes qui sont fermés, c'est quand il y a des absences pour maladies et qu'on n'a plus de personnel qui puisse venir dans le groupe, avec au moins un ou une professionnelle qui connaît les enfants. On peut trouver des remplaçants, mais si c'est des remplaçants qui ne connaissent pas les enfants qui débarquent le matin, on ne peut pas assurer la qualité. C'est le critère premier pour décider de fermer des places quand on a des absences.

Mme Bérard a relevé le fait que son interpellation avait permis d'obtenir une série de chiffres. Et je trouve que c'est, comme évoqué précédemment, sa légitimité aussi de dire qu'on passe d'une intention de répondre à la demande à une planification qui a été présentée dans les deux rapports préavis qui nous ont occupés cet automne. Maintenant, l'enjeu, c'est de pouvoir développer des outils de suivi et de pouvoir les communiquer. De ce point de vue-là, il y a un travail qui me paraît effectivement mériter d'être fait. Je tiens gré à Mme Bérard d'avoir posé des questions qui montrent un certain nombre des questionnements qui sont ceux du Conseil communal et qui permettent de mieux cibler nos chiffres. Je retiendrai aussi qu'un certain nombre des chiffres qui étaient disponibles dans le cadre des réponses aux résolutions ou de rapports-préavis de leurs annexes ont suscité d'autres questions, signe que, du coup, il mérite aussi qu'ils soient mieux organisés pour être plus accessibles pour les membres du Conseil communal.

Et puis sur l'enjeu des places non occupées, c'est naturellement aussi un élément qui doit être suivi en permanence, même si, souvent, pour les structures dans lesquelles il y a un plus fort taux de places vacantes, c'est lié à des événements extérieurs qui ont un impact, typiquement des vacances dans les postes de direction et, du coup, d'autres enjeux qui sont traités, ou bien des transformations en cours, des déménagements et, du coup, des difficultés à pouvoir proposer une place en sachant que c'est dans des conditions qui seront provisoires et incertaines. De ce point de vue-là, il y a aussi une interpellation qui a été déposée de mémoire par Séverine Graf et qui mérite une réponse avec des chiffres, que vous aurez l'occasion de consulter tout à loisir.

Mme Manon Zecca (EàG) : – Je voulais juste annoncer que le groupe Ensemble à Gauche, un peu restreint maintenant, va voter favorablement à la résolution de Mme Piron. Nous espérons que le groupe PLR fera de même pour nos résolutions. J'ai modifié un tout petit peu la formulation de la première, mais le sens est exactement le même.

Résolution Zecca 1 reformulée

Le Conseil communal souhaite que la municipalité, en collaboration avec les structures d'accueil pré et parascolaire, fournissent davantage de places de formation, que ce soit d'apprentissage assistant-e socio-éducati-f-ve, qu'au niveau tertiaire en invitant en donnant les moyens aux les éducateurs et éducatrices à de devenir praticien formateur-praticienne formatrice et d'ouvrir des places de stages pour les étudiant-e-s.

Le Conseil, par 20 oui, 38 non, et 3 abstentions, refuse la résolution de Mme Bérard.

Le Conseil, par 57 oui, 6 non, et 0 abstention, adopte la résolution n° 1 de Mme Zecca.

Le Conseil, par 42 oui, 19 non, et 3 abstentions, adopte la résolution n° 2 de Mme Zecca.

Le Conseil, par 60 oui, 1 non, et 3 abstentions, adopte la résolution de Mme Piron.

(insérer délibéré)

La séance est levée à 22 h 20.

TEXTE PROVISOIRE